

Conditions d'utilisation des contenus du Conservatoire numérique

1- [Le Conservatoire numérique](#) communément appelé [le Cnum](#) constitue une base de données, produite par le Conservatoire national des arts et métiers et protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle. La conception graphique du présent site a été réalisée par Eclydre (www.eclydre.fr).

2- Les contenus accessibles sur le site du Cnum sont majoritairement des reproductions numériques d'œuvres tombées dans le domaine public, provenant des collections patrimoniales imprimées du Cnam.

Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 :

- la réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur ; la mention de source doit être maintenue ([Cnum - Conservatoire numérique des Arts et Métiers - http://cnum.cnam.fr](#))
- la réutilisation commerciale de ces contenus doit faire l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

3- Certains documents sont soumis à un régime de réutilisation particulier :

- les reproductions de documents protégés par le droit d'auteur, uniquement consultables dans l'enceinte de la bibliothèque centrale du Cnam. Ces reproductions ne peuvent être réutilisées, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

4- Pour obtenir la reproduction numérique d'un document du Cnum en haute définition, contacter [cnum\(at\)cnam.fr](mailto:cnum(at)cnam.fr)

5- L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

6- Les présentes conditions d'utilisation des contenus du Cnum sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

NOTICE BIBLIOGRAPHIQUE

Auteur(s)	Exposition universelle et internationale. 1913. Gand.
Auteur(s) secondaire(s)	Gaucher, Jean (1834-1901)
Titre	Exposition universelle et internationale de Gand, 1913. Groupe IX, classes 49 à 54. Industries forestières, matériel de chasse, pêches et cueillettes
Adresse	Paris : Comité français des Expositions à l'étranger, 42 rue du Louvre, [1914]
Collation	1 vol. (50 p.) : ill. ; 27 cm
Nombre de vues	64
Cote	CNAM-BIB 8 Xae 789
Sujet(s)	Exposition internationale (1913 ; Gand, Belgique) Bois -- Industrie et commerce -- 1870-1914 Chasse -- Matériel -- 1870-1914 Pêches -- Appareils et matériel -- 1870-1914
Thématique(s)	Expositions universelles
Typologie	Ouvrage
Langue	Français
Date de mise en ligne	26/01/2023
Date de génération du PDF	16/02/2023
Permalien	http://cnum.cnam.fr/redir?8XAE789

8^e Dae RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE *no 975*

8°

no 789

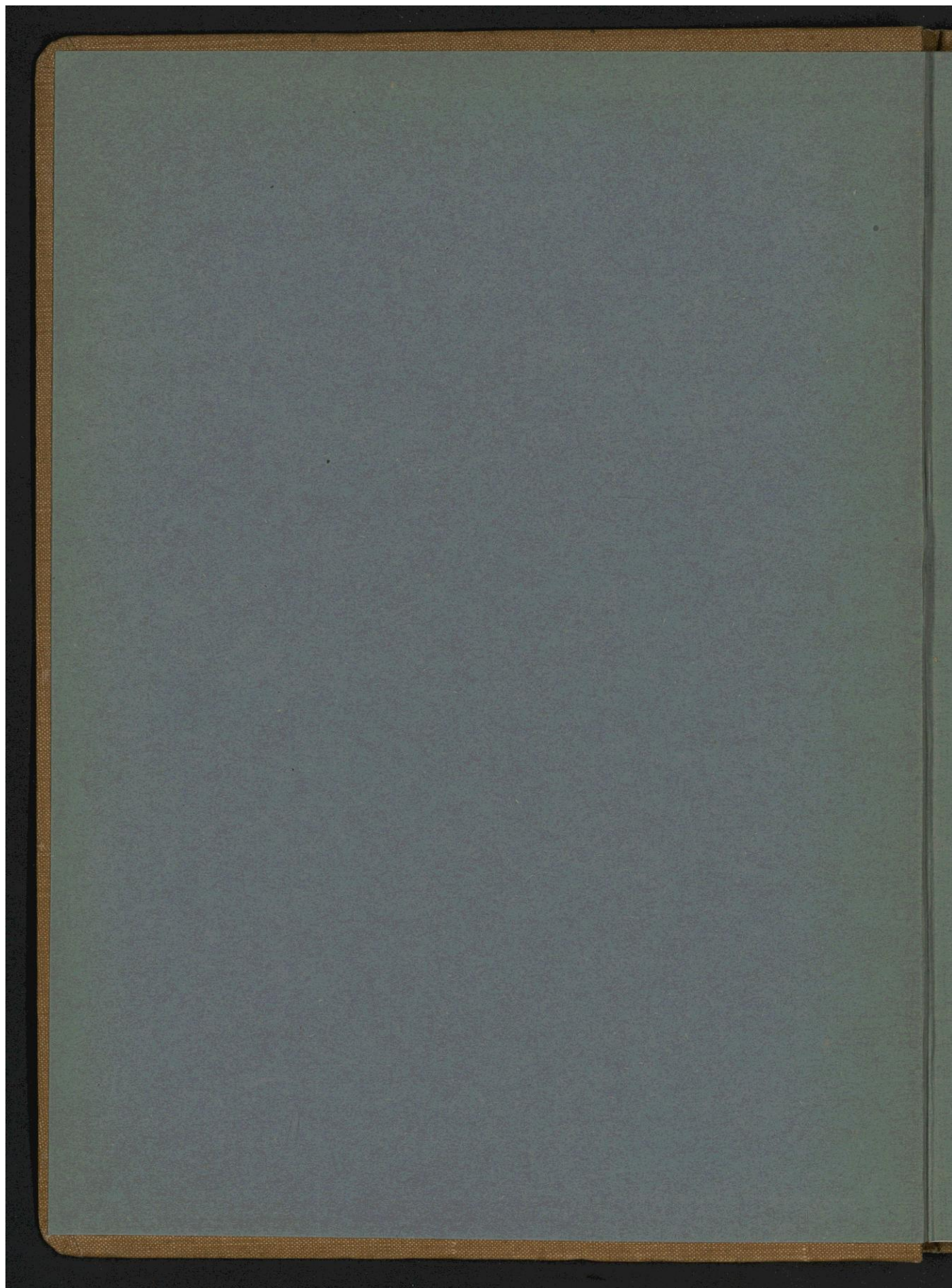
Exposition Universelle
et Internationale
de Gand, 1913

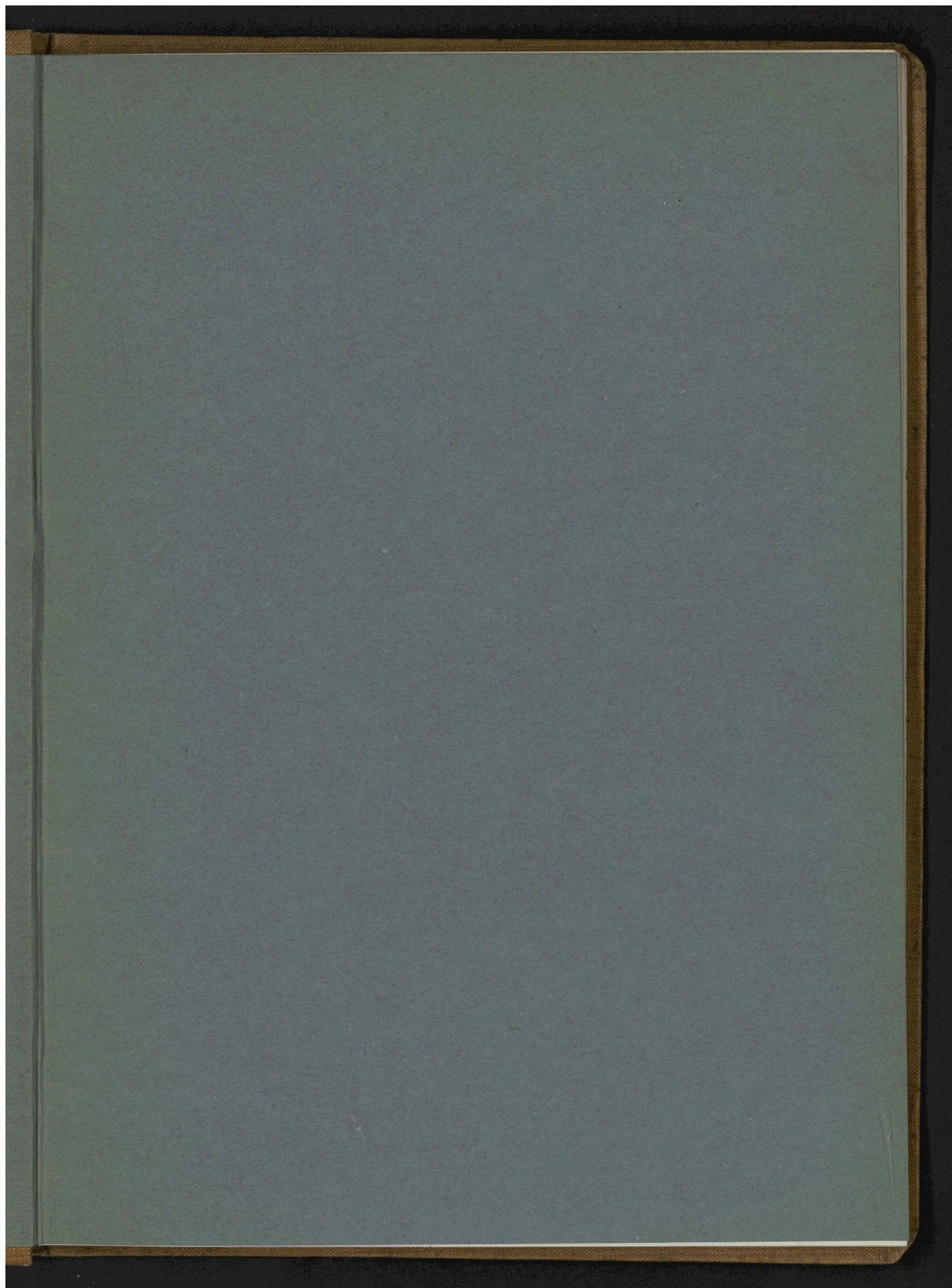
GROUPE IX
CLASSES 49 A 54

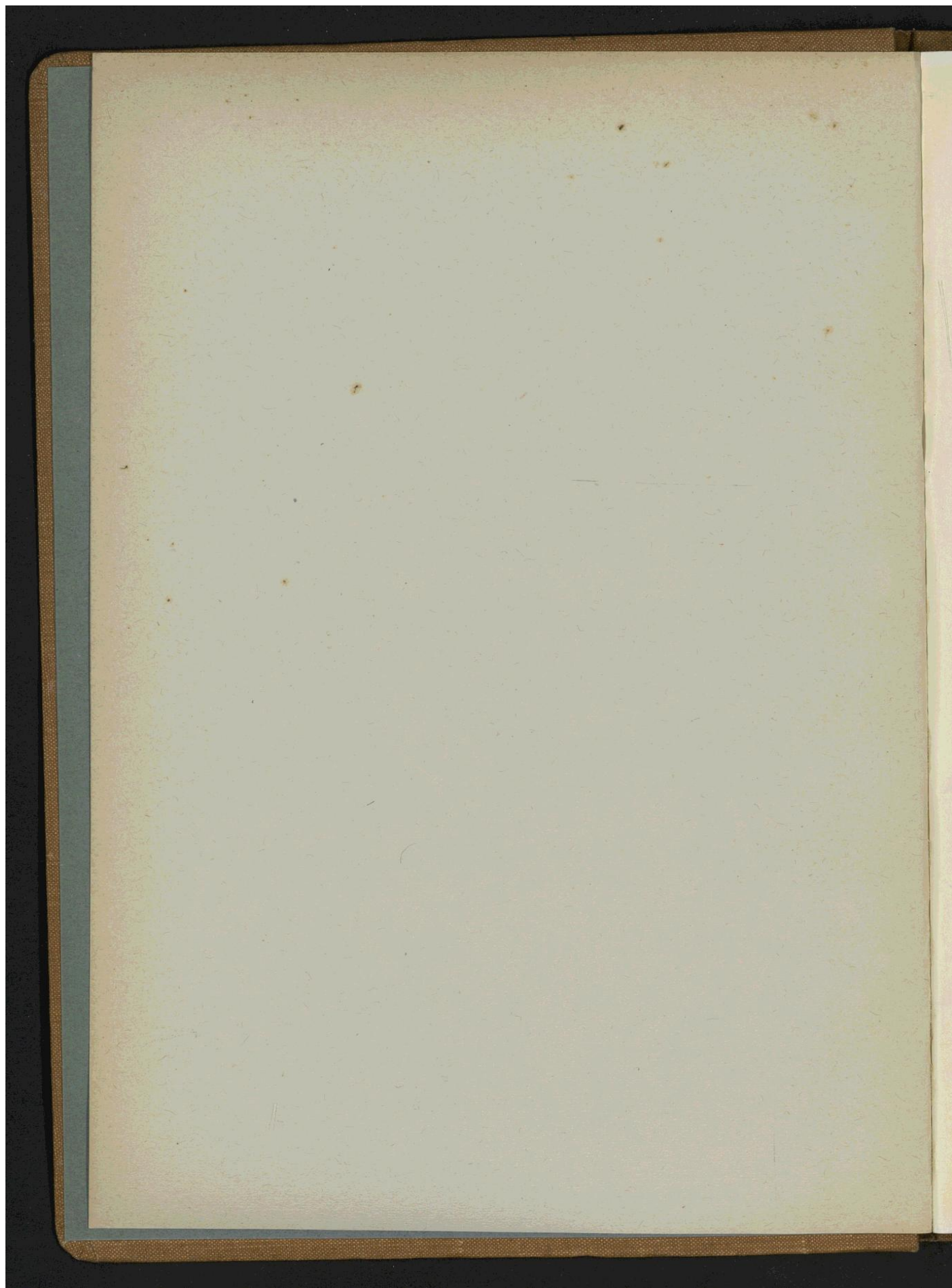
INDUSTRIES FORESTIÈRES, MATÉRIEL DE CHASSE
PÊCHES ET CUEILLETES

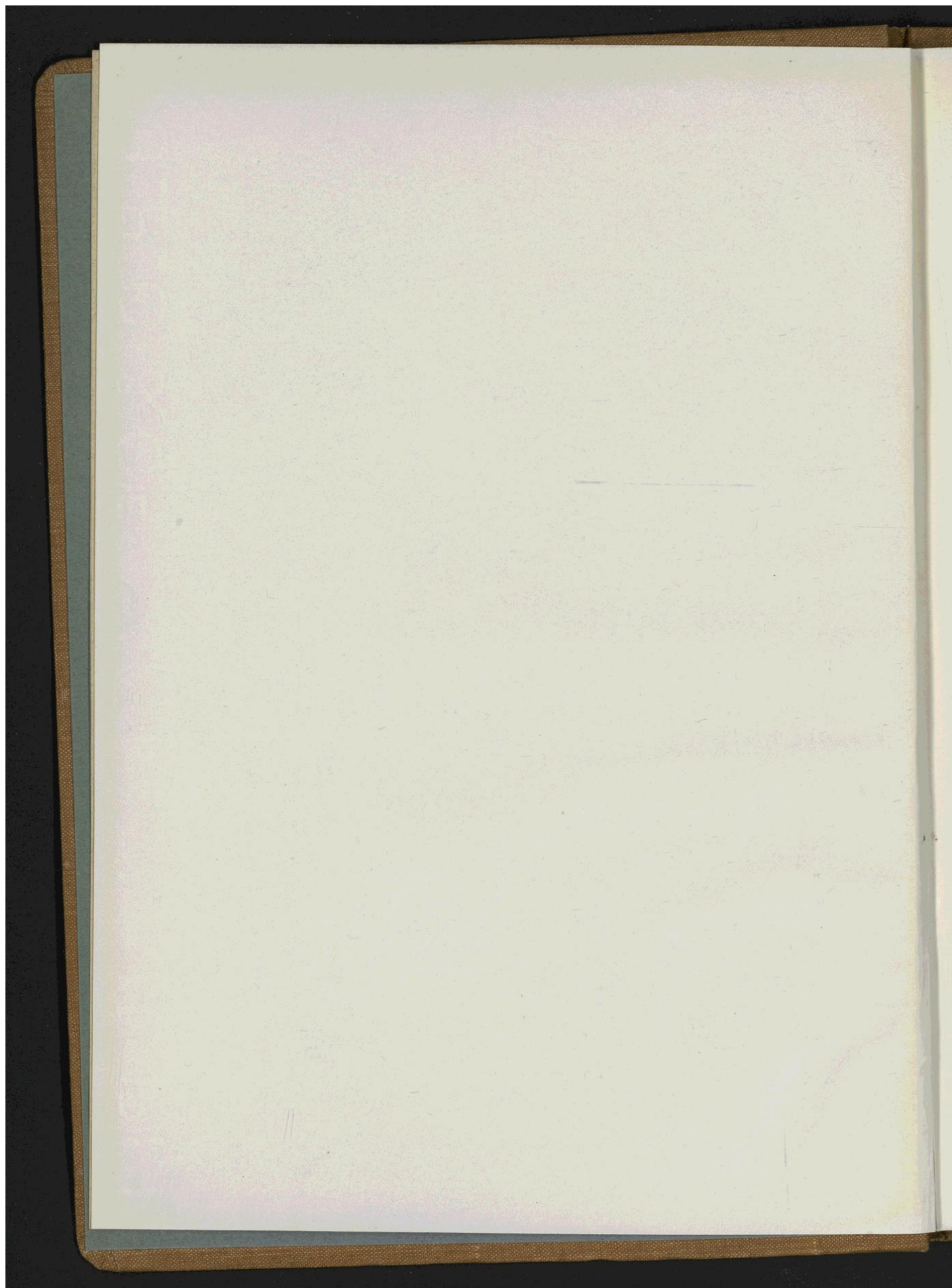
M. GAUCHER Rapporteur

Comité Français des Expositions à l'Étranger
42, Rue du Louvre, 42



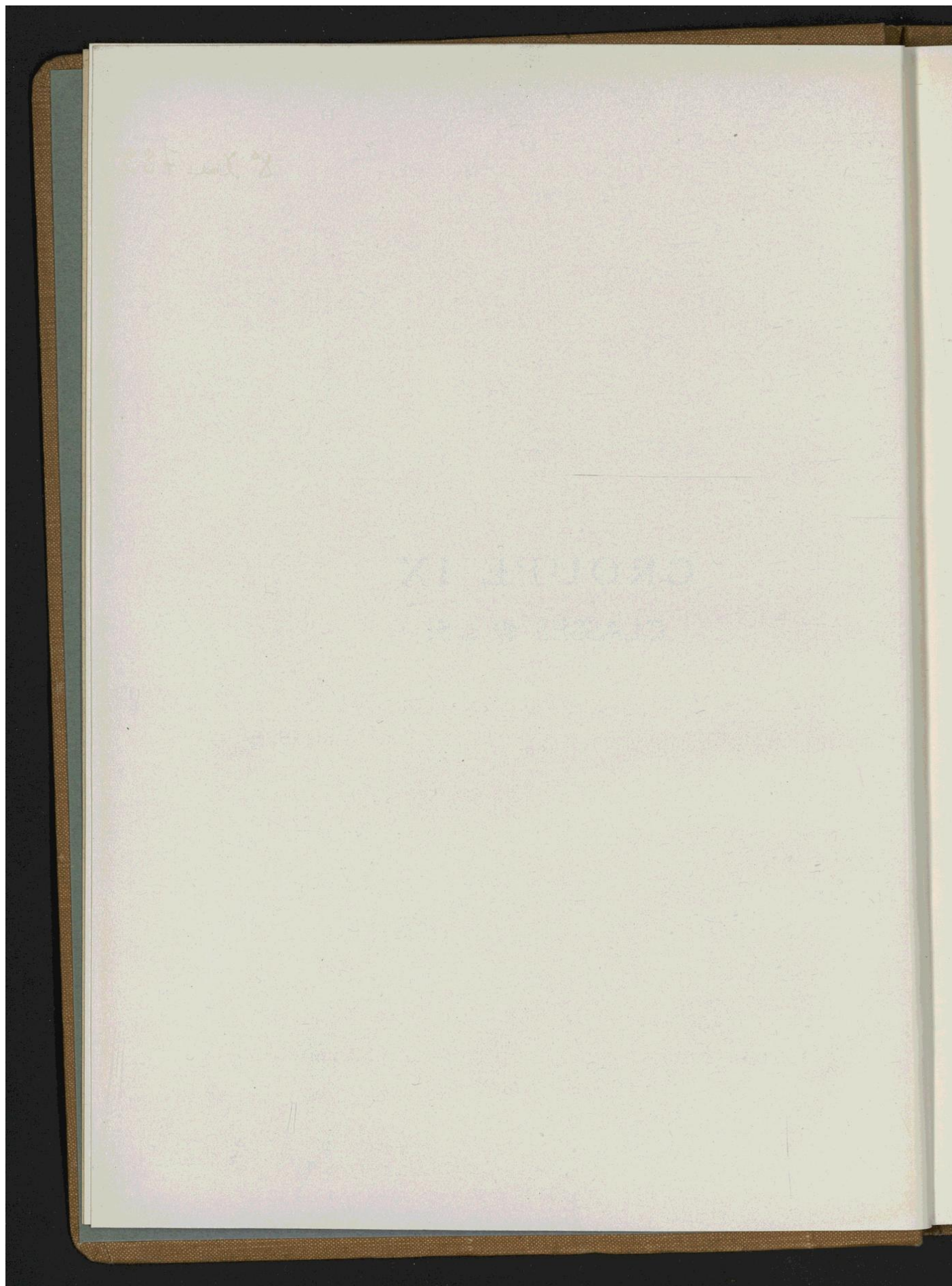






GROUPE IX

CLASSES 49 à 54



80 975 80 Xae 1
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE

80 Xae 783

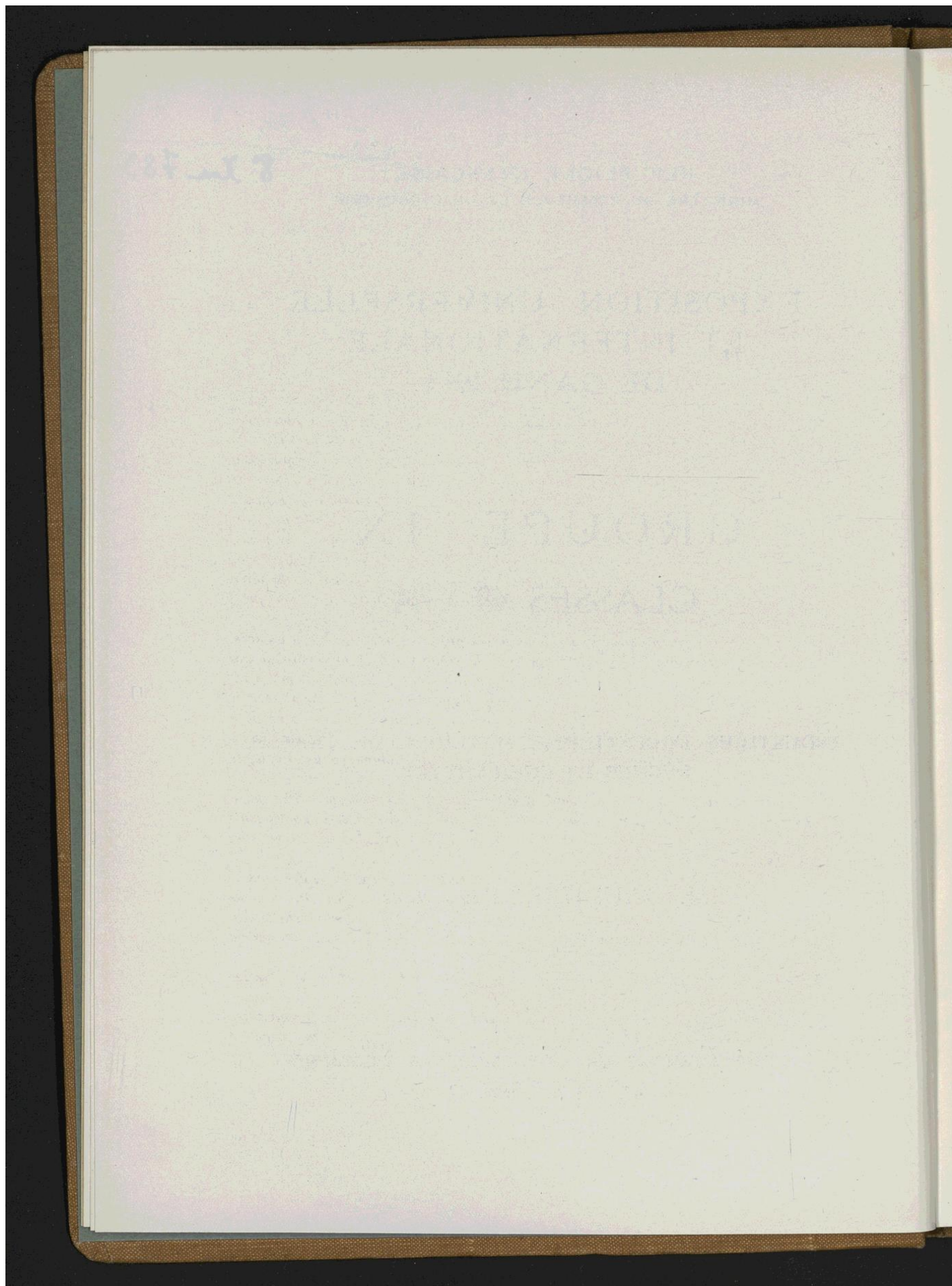
EXPOSITION UNIVERSELLE
ET INTERNATIONALE
DE GAND 1913

GROUPE IX
CLASSES 49 A 54

INDUSTRIES FORESTIÈRES, MATÉRIEL DE CHASSE
PÊCHES ET CUEILLETES

M. GAUCHER, Rapporteur

Comité Français des Expositions à l'Étranger
42, Rue du Louvre, 42



AVANT-PROPOS

L'Exposition Universelle et Internationale qui eut lieu à Gand du mois de mai au mois de novembre 1913 fut organisée dans un emplacement superbe de plus de 100 hectares comprenant le magnifique parc de la Ville.

Les premières bases de l'Exposition furent jetées à Bruxelles en 1908. Dès cette époque, la Ville de Gand, désireuse comme Bruxelles, Anvers et Liège, de faire une démonstration de sa puissance et de sa vitalité, pressentait les grandes puissances et, en premier lieu, la France. Celle-ci, tenant à témoigner une fois de plus de sa sympathie et de son amitié pour la Belgique, acceptait de participer à l'Exposition. Le succès de cette dernière était dès lors assuré, ainsi que se plut à le reconnaître M. Braun, bourgmestre de Gand, lors de la réception à l'Hôtel de Ville de Paris de la délégation de la municipalité de Gand qu'il présidait.

Le Comité français des Expositions à l'étranger se mit aussitôt à l'œuvre. Sa tâche fut agréable, sinon ardue, grâce à la fréquence et à la cordialité des relations qui existaient entre Français et Gantois depuis le jour où, en 1910, l'éminent président du Comité français des Expositions à l'étranger, M. le sénateur Émile Dupont, et M. G.-Roger Sandoz, secrétaire général, vinrent à Gand assurer le Comité d'organisation de l'appui du Comité français et à la suite de la réception organisée à la Chambre de Commerce de Paris, le 2 mai 1912.

M. Marraud, commissaire général et M. Charles Legrand, président de la Section française, purent apprécier tout le prix de ces sympathies avant et pendant l'Exposition, mais c'est à leurs mérites personnels qu'ils durent de les voir se transformer en véritable amitié.

M. Pierre Marraud, conseiller d'État, directeur général de l'Enregistrement des Domaines et du Timbre au ministère des Finances, fut nommé commissaire général du Gouvernement français par décret présidentiel du 3 avril 1912. MM. Félix Aupaix, François Crozier et Fernand Mommeja furent nommés commissaires-adjoints.

Le président du Comité d'organisation de la Section française fut M. Charles Legrand, ancien président de la Chambre de Commerce de Paris.

Il est juste de rappeler ici le zèle si actif avec lequel M. le commissaire général Pierre Marraud, M. le président Charles Legrand et MM. Arbel et

Roux, vice-président et secrétaire général, se sont dépensés pour propager à travers la France les idées en faveur de la participation française à cette Exposition flamande.

Ils ont sillonné le pays en tous sens. A Lyon, à Bordeaux, à Marseille, à Saint-Étienne, à Lille, à Nice, à Roanne, partout ils ont reçu le meilleur accueil des Chambres de Commerce et leurs efforts ont été couronnés du plus grand succès.

En effet, les exposants français furent si nombreux que leur groupement fut impossible en un seul palais. Plusieurs constructions leur furent réservées et le commissaire général et le Comité d'organisation groupèrent dans chacune d'elles et selon leurs affinités, les divers produits exposés.

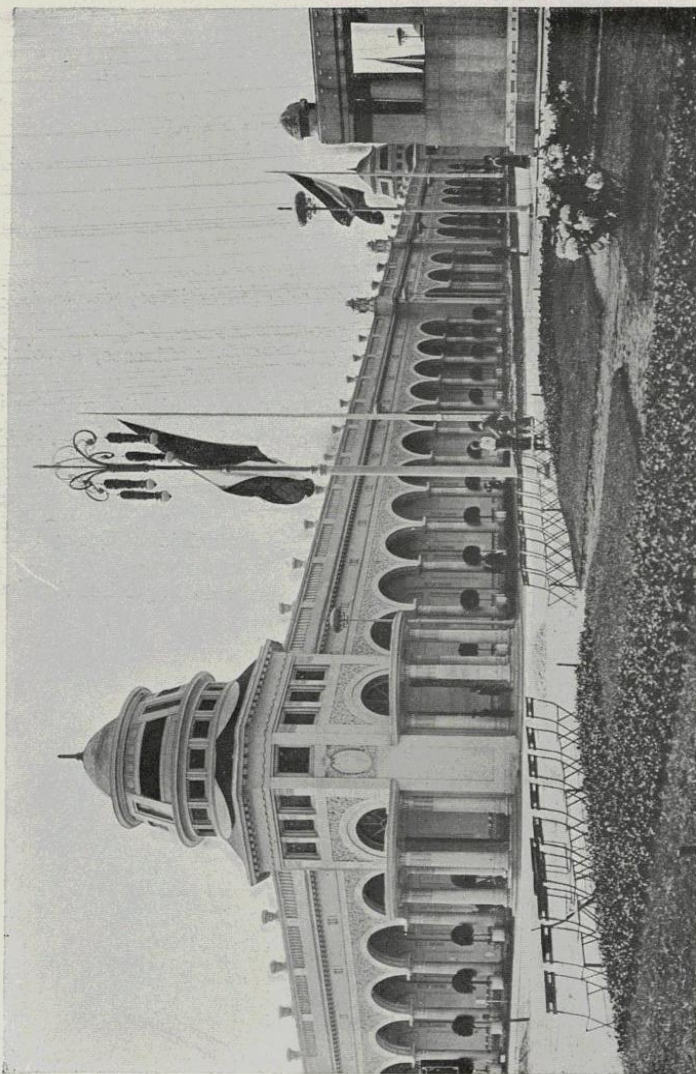
Le palais des industries de luxe situé face au Château-d'Eau comprenait le salon d'honneur et la salle des conférences.

C'est dans ce palais que fut aménagé le Groupe IX, Groupe des forêts, chasse, pêche et cueillettes.

Organisé de façon parfaite, il fut particulièrement admiré de la foule des visiteurs.

L'Exposition Universelle et Internationale de Gand fut inaugurée solennellement par S. M. le Roi de Belgique, le 26 avril 1913.

L'inauguration de la Section française eut lieu le 5 mai, par M. Massé, ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes, qui adressa à M. Marraud les éloges qu'il méritait pour la façon particulièrement brillante dont il avait assumé les hautes fonctions de commissaire général du Gouvernement. M. le ministre félicita aussi M. Charles Legrand et ses collègues du Comité d'organisation, ainsi que les exposants.



Palais de la France.

CLASSIFICATION

LE Groupe IX, se composant des industries forestières, du matériel de chasse, des engins, instruments et produits de la pêche, des engins, instruments et produits des cueillettes, fut divisé en 6 Classes, savoir :

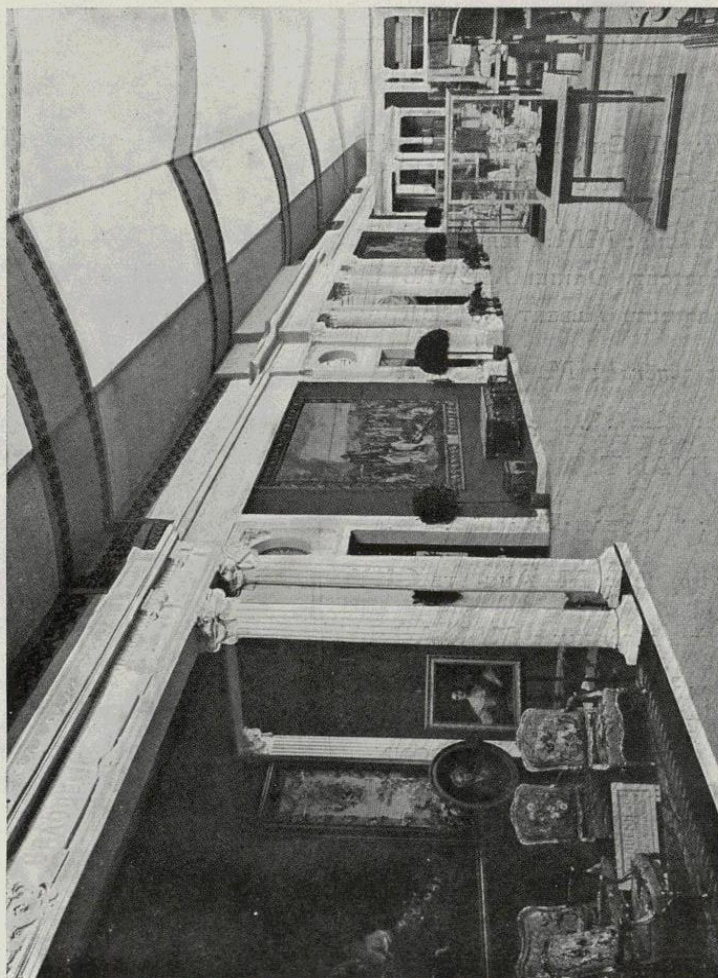
CLASSES 49 et 50. — Matériel et procédés des exploitations et des industries forestières. Produits des exploitations et des industries forestières.

CLASSE 51. — Matériel de chasse.

CLASSE 52. — Produits de la chasse (Classe rattachée au Groupe XIII-B.)

CLASSE 53. — Engins, instruments et produits de la pêche. Aquiculture.

CLASSE 54. — Engins, instruments et produits des cueillettes.



Galerie d'honneur.

COMITÉ D'ORGANISATION DE LA SECTION FRANÇAISE

Président : M. CHARLES LEGRAND, ancien Président de la Chambre de Commerce de Paris.

Vice-Présidents : MM. PIERRE ARBEL, L. BONNAT, V. LOURTIES, sénateur, DANIEL MERILLON, MARCEL SAINT-GERMAIN, sénateur, ALBERT VIGER, sénateur.

Secrétaire général : M. GASTON ROUX.

Secrétaires généraux adjoints : MM. MERMILLIOD, GEORGES VINANT.

Trésorier : M. JEAN FAURE.

Trésorier adjoint : M. AUGUSTE GUYOT.

Rapporteurs généraux : MM. AUFAURE et G. VINANT.

Membres : MM. GABELLE, JULES HETZEL, JULES NICLAUSSE, E. SARTIAUX, NOEL, sénateur, DE DION, député, A. SARTIAUX, POUPINEL, JULES CAHEN, DREUX, LOUIS BONNIER, PEROL, DAVID-MENET, GEORGES DONCKELE, C. CHABRIE, P. TEMPLIER, Docteur BEURNIER, GEORGES PALLAIN.

Délégué du Comité : M. Emile CERE.

Architecte en chef : M. E. JOSEPH DE MONTARNAL.

Services administratifs : MM. MAX REVILLE, LÉON DELILLE et LÉON DRUJON, secrétaires.

BUREAU DU GROUPE

Président MM. POUPINEL (Paul).

Vice-Présidents LEPRINCE (D^r Maurice).

MIMARD (E.), Directeur général de la Manufacture française d'armes et cycles de Saint-Étienne.

COMITÉ D'ADMISSION ET D'INSTALLATION DE LA CLASSE 51

Président MM. GASTINNE-RENETTE (Paul), fabricant d'armes à Paris.

Vice-Présidents BIENAIMÉ (Lucien), administrateur de la Société française des munitions, à Paris.

CHOBERT (Léon), fabricant d'armes, à Paris.

GAUCHER (Jean), fabricant d'armes, à Saint-Étienne.

LACROIX (Louis-Melchior), fabricant d'armes blanches, à Paris.

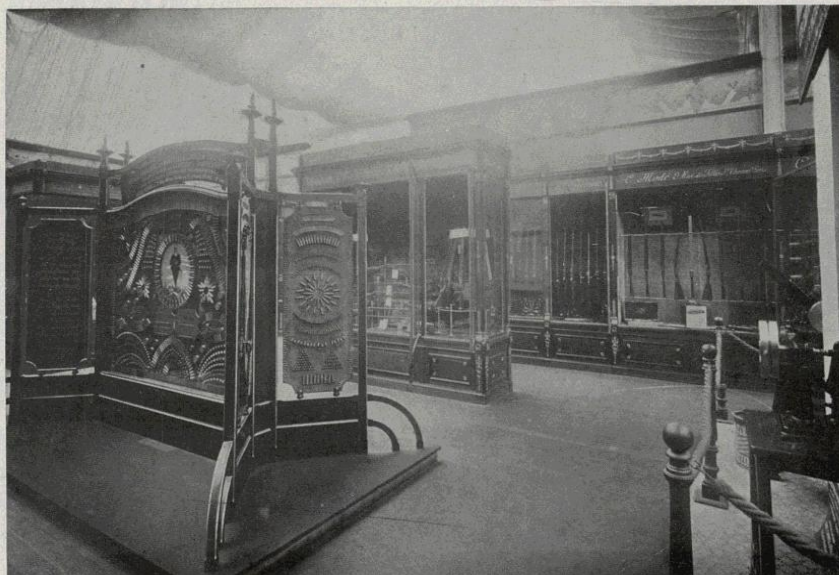
Secrétaire AUBIN (Léon), fabricant d'artifices, à Paris.

Trésorier MODÉ (C.), fabricant d'armes, à Paris.

INSTALLATION DU GROUPE

LE Groupe IX avait un total de 149 exposants français, non compris ceux de la Classe 52, rattachés au Groupe XIII-B.

La Classe 51 comptait 13 exposants français, 13 exposants belges et 1 exposant allemand, outre la collectivité de l'armurerie belge et des industries qui s'y rattachent.



Vue d'ensemble.

Il faut remarquer ici l'importance de l'effort fait par les fabricants d'armes français qui ont tenu à affirmer la vitalité de leur industrie et la valeur de leurs produits dans un pays lui-même puissant producteur et où le marché leur est fermé.

Nous consacrerons un chapitre à la description des divers stands.

La Section française installée dans le grand palais occupait un emplacement de 109 mètres carrés.

Cet emplacement se répartissait ainsi :

Exposition sur le sol.....	6 mq. 25
— en vitrines	25 mq.
Passages et dégagements.....	77 mq. 75

outre 5 mq. 75 de surface murale occupés par les tableaux des diverses sociétés.

Les exposants de la Classe avaient confié l'aménagement et l'installation à M. Savouillan, de Paris, qui s'acquitta de sa tâche à l'entière satisfaction de tous.



Vue d'ensemble.

Les objets expédiés par les divers exposants furent reçus, déballés et installés par lui-même. Ce fut lui aussi qui se chargea du remballage et de la réexpédition à la fin de l'Exposition.

Le gardiennage fut assuré parfaitement par les soins du Comité.

En présence des taux très élevés demandés par les Compagnies d'assurances, le Comité décida de laisser le soin à chaque exposant d'assurer lui-même ses produits.

La manutention des marchandises fut facile à l'arrivée, un peu plus lente au retour, en raison de l'encombrement. Mais il n'y eut pas d'incident et nous n'avons pas eu de réclamation à enregistrer.

EXPOSANTS FRANÇAIS

AUBIN Père et Fils, Paris. Articles d'artifices.
BUCHERON (P.), Moulins. Armes.
CHOBERT (Léon), Paris. Armes.
GASTINNE-RENETTE (Paul), Paris. Armes.
GAUCHER (Jean), Saint-Étienne. Armes.
LACROIX (Louis-Melchior), Paris. Armes blanches.
MANUFACTURE FRANÇAISE D'ARMES ET CYCLES DE SAINT-ÉTIENNE. Armes.
MODÉ (Célestin), Paris. Armes.
PAUILHAC (Georges), Paris. Machine à charger.
REYNOLDS (Joseph), Paris. Bourres de chasse.
SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES MUNITIONS DE CHASSE, DE TIR ET DE GUERRE, Paris. Munitions.
SOCIÉTÉ CENTRALE DES CHASSEURS, Paris. Répression du braconnage.
ZAVATTERO Frères, Saint-Étienne. Armes.

EXPOSANTS BELGES

BANC D'ÉPREUVE DES ARMES A FEU DE LIÈGE.
BRAEKERS (Ch.) et C^o, Herstal. Armes.
COUCHANT (Gaston), Liège. Armes.
ÉCOLE PROFESSIONNELLE D'ARMURERIE ET DE PETITE MÉCANIQUE DE LIÈGE.
FRANCOTTE (Auguste) et C^o, Liège. Armes.
NAGANT Frères, Liège. Armes.
PIEPER (Nicolas), Liège. Armes.
ROBAR (L.), Fils et de KERCKHOVE, Liège. Armes.
SOCIÉTÉ ANONYME ANCIENS ÉTABLISSEMENTS PIEPER, Herstal. Armes.
SOCIÉTÉ ANONYME CARTOUCHERIES RUSSO-BELGES, Liège. Cartouches.
SOCIÉTÉ ANONYME FABRIQUE NATIONALE D'ARMES DE GUERRE, Herstal, Armes.
THONON Frères, Liège. Armes.
VENDRIX (Louis) et C^o, Liège. Armes.

COLLECTIVITÉ DE L'ARMURERIE ET DES INDUSTRIES
QUI S'Y RATTACHENT.

BANC D'ÉPREUVE DES ARMES A FEU DE LIÈGE.

BRAEKERS (Ch.) et C^o, Herstal.

COUCHANT (Gaston), Liège.

ÉCOLE PROFESSIONNELLE D'ARMURERIE ET DE PETITE MÉCA-
NIQUE DE LIÈGE.

FRANCOTTE (Auguste) et C^o, Liège.

NAGANT Frères, Liège.

PIEPER (Nicolas), Liège.

ROBAR (L.) Fils et de KERCKHOVE, Liège.

SOCIÉTÉ ANONYME ANCIENS ÉTABLISSEMENTS PIEPER, Herstal.

SOCIÉTÉ ANONYME CARTOUCHERIES RUSSO-BELGES, Liège.

SOCIÉTÉ ANONYME FABRIQUE NATIONALE D'ARMES DE GUERRE.

SOCIÉTÉ ANONYME POUDRERIE ROYALE DE WETTEREN,
COOPPAL et C^o, Wetteren.

THONON Frères, Liège.

VENDRIX (Louis) et C^o, Liège.

EXPOSANTS ALLEMANDS

WINGEN (Junior), Solingen. Coutellerie.

JURY DES RÉCOMPENSES

Le Jury de l'Exposition se réunit le 30 Juin.

En voici la composition pour la Classe 51 :

<i>Président</i>	MM. FRANCOTTE (Auguste), fabricant d'armes.
<i>Vice-Président</i> .	GASTINNE-RENETTE, fabricant d'armes.
<i>Secrétaire</i>	GAUCHER (Jean), fabricant d'armes.
<i>Membres</i>	BIENAIMÉ, Directeur général de la Société française des munitions. MIMARD (Étienne), Directeur général de la Manufacture française d'armes et cycles de Saint-Étienne. NAGANT (Charles), fabricant d'armes. POLAIN (Léon), administrateur de la Société des anciens Établissements Pieper. BUCHERON (membre du Jury dans une autre Classe).

Le Jury visita minutieusement les stands, examina les titres de chaque exposant et reçut des exposants présents ou de leurs représentants les catalogues, dessins et autres renseignements nécessaires pour éclairer son jugement.

Il se réunit alors et élaborait une liste de récompenses qui fut soumise au Jury de Groupe et au Jury supérieur qui les approuvèrent.

Le Jury examina 8 exposants français, 9 exposants belges et 1 exposant allemand.

Il attribua aux Français : 6 Grands Prix.
1 Diplôme d'Honneur.
1 Médaille d'Argent.

Aux Belges : 5 Grands Prix.
2 Diplômes d'Honneur.
2 Médailles d'Or.

Aux Allemands : 1 Diplôme d'Honneur.

La distribution solennelle des récompenses eut lieu dans la grande salle du palais des fêtes de l'Exposition, le 27 octobre, sous la présidence de S.M. le Roi des Belges, en présence de M. Massé, ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes.

Récompenses décernées aux Exposants Français de la Classe 51

HORS CONCOURS (Article 54 du règlement.)

GASTINNE-RENETTE, fabricant d'armes, à Paris.

GAUCHER, fabricant d'armes, à Saint-Étienne.

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES MUNITIONS DE CHASSE, DE TIR ET DE
GUERRE, à Paris.

MANUFACTURE FRANÇAISE D'ARMES ET DE CYCLES DE SAINT-
ÉTIENNE, à Saint-Étienne.

BUCHERON, fabricant d'armes, à Moulins. (Membre du Jury dans une
autre Classe.)

GRANDS PRIX

AUBIN Père et Fils, fabricants d'artifices, à Paris.

CHOBERT, fabricant d'armes, à Paris.

LACROIX, fabricant d'armes blanches, à Paris.

MODÉ, fabricant d'armes blanches, à Paris.

SOCIÉTÉ CENTRALE DES CHASSEURS, à Paris.

ZAVATTERO Frères, fabricants d'armes, à Saint-Étienne.

DIPLOME D'HONNEUR

PAULHAC, machine à charger, à Paris.

MÉDAILLE D'ARGENT

REYNOLDS, bourres de chasse, à Paris.

Récompenses décernées aux Exposants Belges de la Classe 51

HORS CONCOURS (Article 54 du règlement.)

FRANCOTTE (Auguste) et C^o, fabricants d'armes, à Liège.

NAGANT Frères, fabricants d'armes, à Liège.

SOCIÉTÉ ANONYME DES ANCIENS ÉTABLISSEMENTS PIEPER,
armes, à Herstal.

SOCIÉTÉ ANONYME CARTOUCHERIES RUSSO-BELGES, fabrique de
munitions, à Liège.

GRANDS PRIX

BANC D'ÉPREUVE DES ARMES A FEU, à Liège.

ÉCOLE PROFESSIONNELLE D'ARMURERIE ET DE PETITE MÉCA-
NIQUE DE LIÈGE.

SOCIÉTÉ ANONYME, FABRIQUE NATIONALE D'ARMES DE GUERRE,
à Herstal.

SOCIÉTÉ ANONYME POUDRERIE DE WETTEREN, COOPPAL et C^o, à
Wetteren.

THONON Frères, fabricants d'armes, à Liège.

DIPLOMES D'HONNEUR

COUCHANT, fabricant d'armes, à Liège.

PIEPER (Nicolas), fabricant d'armes, à Liège.

MÉDAILLES D'OR

BRAEKERS (Ch.) et C^o, fabricants d'armes, à Herstal.

VENDRIX (Louis) et C^o, fabricants d'armes, à Liège.

Récompenses décernées aux Exposants Allemands de la Classe 51

DIPLOME D'HONNEUR

WINGEN (Junior), fabricant de coutellerie à Solingen.

Récompenses décernées aux Collaborateurs de la Classe 51

DIPLOMES D'HONNEUR

BAUCE (Georges)	CHOBERT.
BERNARD (Jean)	SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES MU- NITIONS.
BONNET (Pierre)	GAUCHER (J.).
BOURGOIN (Jules)	SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES MU- NITIONS.
DEUZE (Henri)	FRANCOTTE (Auguste) et Co.
DOUCET (Jules)	SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES MU- NITIONS.
DUCHEZ (Antoine)	ZAVATTERO Frères.
FAISANT (Pierre)	BANC D'ÉPREUVE DE LIÈGE.
FRANCON (Régis)	GAUCHER (J.),
GOUTELLE (Joannès)	GAUCHER (J.).
LAMORT (Édouard)	SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES MU- NITIONS.
LAVELLE (Henri)	SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES MU- NITIONS.
LEFEBVRE-LACROIX (Mme) ...	LACROIX.
LERHY (Jean)	SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES MU- NITIONS.
LEROY (Joseph)	FABRIQUE NATIONALE D'AR- MES D'HERSTAL.
MARCHAND (Charles)	SOCIÉTÉ CENTRALE DES CHAS- SEURS.
PINSON (Julien)	SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES MU- NITIONS.
PITOT (Augustin)	SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES MU- NITIONS.
STARON (Antonin)	GAUCHER (J.).
VERVIER (Henri)	NAGANT Frères.
VIOLET (Alphonse)	SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES MU- NITIONS.

MÉDAILLES D'OR

BAGES (Élie)	SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES MU- NITIONS.
BARTHÉLEMY (Ennemond)	GAUCHER (J.).
BESSON (Jean)	ZAVATTERO Frères.
BIEHLER (Xavier)	LACROIX.
BUNEL (Henri)	SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES MU- NITIONS.
CHOBERT (René)	CHOBERT.
DEBRUGES (H.)	FABRIQUE NATIONALE D'AR- MES D'HERSTAL.
DELBOUILLE (M.)	FRANCOTTE (Auguste) et C ^o .
FRITZ (Alphonse)	SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES MU- NITIONS.
GENEST (Jean)	ZAVATTERO Frères.
GODERMAIRE (J.)	FABRIQUE NATIONALE D'AR- MES D'HERSTAL.
GROS (Paul)	SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES MU- NITIONS.
GUYOT (Georges)	SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES MU- NITIONS.
HOFFMANN (Eugène)	SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES MU- NITIONS.
MAHLER (Georges)	ZAVATTERO Frères.
MARCHAND (Charles)	GASTINNE-RENETTE.
MARQUET (Barthélemy)	GAUCHER (J.).
MARON (Charles)	GAUCHER (J.).
MOREL (Guillaume)	GAUCHER (J.).
NEVEUX (Anatole)	SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES MU- NITIONS.
PÉTRIK (Boniface)	MODÉ.
PLUMIER (Louis)	FRANCOTTE (Auguste) et C ^o .
RICHIER (Ernest)	SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES MU- NITIONS.
ROSSI (Fr.)	ZAVATTERO Frères.
SERVIN (J.)	FABRIQUE NATIONALE D'AR- MES D'HERSTAL.
SEYFRIED (Fr.)	ZAVATTERO Frères.
SIBERT (Jean)	ZAVATTERO Frères.
THÉRIAL (Albert)	SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES MU- NITIONS.

THIOLLIÈRE (Jean-Louis)	GAUCHER (J.).
TIROT (Adolphe)	SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES MU- NITIONS.
WILMART (O.)	FABRIQUE NATIONALE D'AR- MES D'HERSTAL.

MÉDAILLES D'ARGENT

BÉCARD (Henri)	CHOBERT.
BERNARD (Jacques)	ZAVATTERO Frères.
BOURGEOIS (Jean)	GAUCHER (J.).
BURGEVIN (Gaston)	LACROIX.
CHARLES (Gaston)	SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES MU- NITIONS.
COTES (Henri)	CARTOUCHERIES RUSSO-BEL- GES.
COCHARD (Albert)	SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES MU- NITIONS.
DÉSESTRES	GAUCHER (J.).
DURAND (Étienne)	ZAVATTERO Frères.
FAGARD (Martin)	ÉCOLE PROFESSIONNELLE D'ARMURERIE ET DE PETITE MÉCANIQUE DE LIÈGE.
GALAND (Pierre)	ZAVATTERO Frères.
GAUTHEY (César)	ZAVATTERO Frères.
GIRARDON (Paul)	GAUCHER (J.).
GOURBIER (Athanase)	SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES MU- NITIONS.
LIÉNARD (Adrienne) Mlle.	PIEPER (Nicolas).
MEUNIER (A.)	GAUCHER (J.),
RAZE (Louis)	SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES MU- NITIONS.
RIVOLIER	GAUCHER (J.).
THIOLLIÈRE (Claude)	GAUCHER (J.).
THONON (Théophile)	FRANCOTTE (Auguste) et C ^o .

MÉDAILLES DE BRONZE

ARNOTTE (Ant.)	FABRIQUE NATIONALE D'AR- MES D'HERSTAL.
BALIEUS (E.)	FRANCOTTE (Auguste) et C ^o .
BAILLY (W.)	FRANCOTTE (Auguste) et C ^o .

BERTRAND (Alfred).....	FRANCOTTE (Auguste) et C ^o .
CLOSSET (Victor).....	PIEPER (Nicolas).
COLLETTE (Émile)	ÉCOLE PROFESSIONNELLE D'ARMURERIE ET DE PETITE MÉCANIQUE DE LIÈGE.
COLLINET (Jean-Louis).....	NAGANT Frères.
CRENIER (Gaspard).....	THONON Frères.
DANSE (Henri).....	THONON Frères.
DAUBREZ (Nicolas).....	ÉCOLE PROFESSIONNELLE D'ARMURERIE ET DE PETITE MÉCANIQUE DE LIÈGE.
DEFRAUWE (Léon).....	POUDRERIE DE WETTEREN COOPPAL et C ^o .
DEJARDIN (Lambert)	NAGANT Frères.
DEHOUSSE (Joseph)	PIEPER (Nicolas).
DELMOTTE (P.-J.).....	NAGANT Frères.
EECKHOUT (Théophile).....	POUDRERIE DE WETTEREN, COOPPAL et C ^o .
GALLOT (Paul).....	LACROIX.
GAYET (Joannès)	SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES MU- NITIONS.
GERKEN (Jean)	ÉCOLE PROFESSIONNELLE D'ARMURERIE ET DE PETITE MÉCANIQUE DE LIÈGE.
GOURMAND (Émile)	SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES MU- NITIONS.
GUGENBERGER (Henri)	FABRIQUE NATIONALE D'AR- MES D'HERSTAL.
JOIRIS (J.).....	FRANCOTTE (Auguste) et C ^o .
KAISER (David)	ÉCOLE PROFESSIONNELLE D'ARMURERIE ET DE PETITE MÉCANIQUE DE LIÈGE.
LEFRANC (Léon)	SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES MU- NITIONS.
LEPOPE (Henri)	FABRIQUE NATIONALE D'AR- MES D'HERSTAL.
LEUSSLER (Émile)	FABRIQUE NATIONALE D'AR- MES D'HERSTAL.
LIBEAU (Jean)	THONON Frères.
LOXHAY (Joseph).....	PIEPER (Nicolas).
MABILLE (Béloni)	SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES MU- NITIONS.

MAGAND (Joseph).....	ZAVATTERO Frères.
MARX (Dominique).....	CARTOUCHERIES RUSSO-BEL- GES.
MICHAUX (Jean)... ..	FABRIQUE NATIONALE D'AR- MES D'HERSTAL.
SAUVEUR (Jacques).....	ÉCOLE PROFESSIONNELLE D'ARMURERIE ET DE PETITE MÉCANIQUE DE LIÈGE.
SCHROEDER (Ch.)	FABRIQUE NATIONALE D'AR- MES D'HERSTAL.
SMETZ (Jean).....	FABRIQUE NATIONALE D'AR- MES D'HERSTAL.
THOMAS (Hubert).....	THONON Frères.
VAN DAELEN (Jean)	FABRIQUE NATIONALE D'AR- MES D'HERSTAL.
VAN DER EECKEN (J.-B.)....	POUDRERIE DE WETTEREN, COOPPAL et C ^o .
VAN ENDERT (Lambert)	POUDRERIE DE WETTEREN, COOPPAL et C ^o .
VINCENT (Lambert)	FRANCOTTE (Auguste) et C ^o .
WILLEMS (P.)	FABRIQUE NATIONALE D'AR- MES D'HERSTAL.
WOLFF-KURTH.	FABRIQUE NATIONALE D'AR- MES D'HERSTAL.

EXPOSANTS DE LA CLASSE 51

Nous allons maintenant examiner les différentes expositions composant la Classe 51. Nous observerons pour cela l'ordre des récompenses et l'ordre alphabétique entre les titulaires de chaque récompense.

HORS CONCOURS — MEMBRES DU JURY

P. Bucheron

Armurier à Moulins (Allier).

Cette très ancienne Maison a été fondée par M. BUCHERON Père, en 1860.

Depuis 1900, elle a obtenu de nombreux succès :

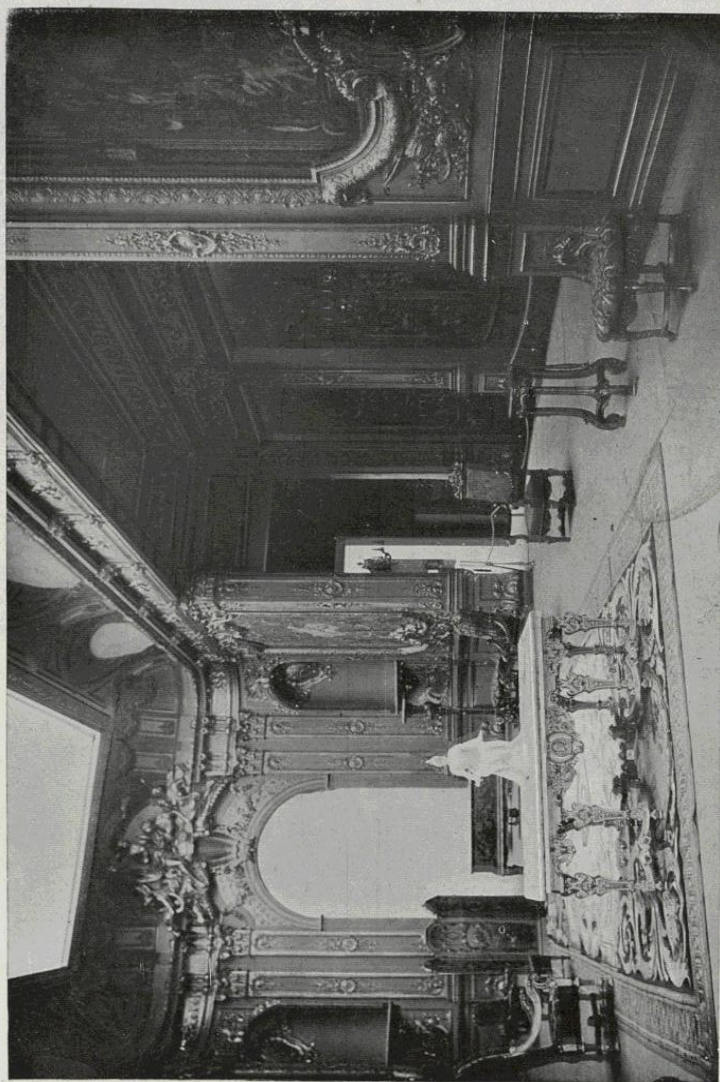
- 1900. Brevet pour fermeture du fusil à percussion centrale, double verrou.
- 1902. Prix d'excellence au Concours international d'armes de chasse de Paris, pour fusil à pigeons, 2 Médailles d'or et 4 Médailles d'argent pour fusils et cartouches de chasse.
- 1911. Brevet pris par M. Bucheron pour sa nouvelle boîte à pigeons.
- 1911. Exposition universelle de Turin. Hors concours, membre du Jury.
- 1912. Brevet pour une nouvelle platine de fusil Hammerless.
- 1913. Exposition de Gand. Hors concours, membre du Jury.

Auguste Francotte et C^{ie}

Fabricants d'armes à Liège.

La Maison Auguste FRANCOTTE et Cie dont le siège est à Liège, 61, rue Mont-Saint-Martin, a été fondée le 15 octobre 1810.

Elle avait exposé de remarquables spécimens de fusils de chasse et de tir aux pigeons, de carabines de tir, de précision et sporting, de la carabine Francotte automatique, de pistolets de tir et de précision et de revolvers de divers systèmes.



Salon d'honneur.

Ces armes avaient été fabriquées dans ses importants ateliers, par des ouvriers d'élite, à l'aide des machines les plus modernes.

Ce remarquable outillage comprend notamment une machine spéciale pour le guillochage des canons inventée par M. Francotte.

MM. Auguste Francotte et Cie n'ont rien négligé de ce qui pouvait assurer le bien-être de leur personnel. A côté de sages mesures de sécurité et sanitaires observées strictement, ils ont fondé dans leur personnel une Société mutualiste de retraites dont l'action bienfaisante est unanimement appréciée.

La Maison Auguste Francotte et Cie a pris part depuis de nombreuses années à toutes les grandes Expositions et la valeur de ses produits a été consacrée par de nombreuses récompenses parmi lesquelles nous citerons :

1883	AMSTERDAM.....	Membre du Jury.
1885	ANVERS	Diplôme d'honneur et 2 Médailles d'or.
1887	MOSCOU	La plus haute récompense
1897	SAINT-PÉTERSBOURG	— —
1897	BRUXELLES	Grand Prix.
1911	TURIN	Grand Prix.

M. Auguste Francotte était Membre du Jury à l'Exposition de Paris 1900 et président du Jury aux Expositions de Liège 1905, Milan 1906, Bruxelles 1910. En lui confiant ces mêmes hautes fonctions pour la Classe 51, le commissaire général de l'Exposition universelle et internationale de Gand a tenu à lui donner un nouveau et juste témoignage de la grande autorité qui s'attache à son nom.

Gastinne-Renette

Fabricant d'armes à Paris.

Le nom de RENETTE était déjà porté au XVIII^e siècle par des canoniers en renom. Les événements de la Révolution firent suspendre leurs travaux.

Vers 1812, Albert Renette créa une nouvelle canonnerie, il devint, en 1820, canonnier de Monsieur, frère du Roi (depuis Charles X) ; sa Maison fut reprise et continuée en 1835 par son gendre, Louis-Julien Gastinne, qui, dès lors, signa ses armes du nom de Gastinne-Renette.

En 1870, Jules Gastinne-Renette succéda à son père Louis-Julien et il fut à son tour remplacé, en 1901, par son fils, Paul Gastinne-Renette, directeur actuel de la Maison, qui s'enorgueillit de représenter ainsi la quatrième génération d'une famille d'armuriers dont la réputation n'a fait que s'accroître.

Dans ses vitrines, à l'Exposition de Gand, M. Gastinne-Renette montre les remarquables échantillons de sa fabrication, notamment en fusils munis des derniers perfectionnements pour la chasse ou le tir aux pigeons et aussi des armes harmonieusement réduites de forme, de poids, de proportions, à l'usage des dames qui veulent se livrer à la chasse ou au tir au ball-trap. On y voit en outre figurer une splendide collection de pistolets de tir, de combat, même de chasse, dans la fabrication desquels la Maison peut être considérée comme sans rivale. On remarque notamment, dans cette collection, une paire de pistolets style Louis XV, merveilleusement ciselés et deux autres du style Louis XVI, ornés de fort belles incrustations d'or et, en même temps, au point de vue de l'arme en elle-même, deux systèmes de chargement par la culasse, l'un à bascule pour l'emploi de cartouches, l'autre à glissière dispensant de munitions toutes faites et permettant de se servir économiquement de capsule, poudre et balle séparées, en conservant l'extrême précision des armes chargées par la bouche.

On sait que la Maison possède à Paris une galerie de tir au pistolet connue et fréquentée par l'élite des tireurs du monde entier et qu'elle est ainsi conduite à maintenir sans cesse au plus haut point de perfection, la précision et le réglage de ses armes.

Nous citerons enfin un fort riche couteau de chasse en argent ciselé.

La Maison Gastinne-Renette a, depuis son origine, figuré à toutes les Expositions nationales ou universelles et y a reçu progressivement les récompenses suivantes :

1827, 1834, 1839, 1844, 1849 PARIS.	Médaille d'Argent.
1857, 1867 PARIS	Médailles de 1 ^{re} Classe.
1851, 1862 LONDRES	Prize Médals.
1878 PARIS	Médaille d'Or.
1885 ANVERS	Médaille d'Or.
1873 VIENNE	Hors concours, Membre du Jury.
1888 BARCELONE	Hors concours, Membre du Jury.
1889, 1900 PARIS	Hors concours, Membre du Jury.
1904 SAINT-LOUIS	Grand Prix.
1905 LIÈGE	Hors concours.
1908 LONDRES	Grand Prix.
1910 BRUXELLES	Grand Prix.
1911 TURIN	2 Grands Prix.
1912 LONDRES	Hors concours, Membre du Jury.
1913 GAND	Hors concours, Membre du Jury.

Jean Gaucher

Fabricant d'armes à Saint-Étienne.

La Maison Jean GAUCHER a été fondée en 1834 par M. Jean Gaucher Père, chevalier de la Légion d'honneur, qui l'a dirigée jusqu'à son décès



en 1901, après avoir rempli les fonctions de président du tribunal de Commerce et d'administrateur de la Banque de France.

M. Jean Gaucher Fils, propriétaire actuel de l'usine, lui a succédé.

Sous sa direction, comme sous celle de son père, la Maison s'est toujours occupée exclusivement de la fabrication des armes et de la vente des munitions et accessoires de chasse s'y rattachant.

A son origine, elle fabriquait les fusils à pierre ou à piston, seuls connus à cette époque.

Plus tard, dès leur création, elle entreprit la fabrication des fusils Lefauchaux, du fusil clé sous le pontet, dit Béringer, du fusil clé entre les chiens ou Top Lever, du Hammerless, et, récemment, du fusil New-Gun à 5 verrous, breveté dans tous les pays.

A Gand, M. Jean Gaucher exposait des types de tous les fusils de chasse existants, fusils à piston à un ou deux coups, Lefauchaux à broche ou à percussion centrale, fusils Béringer, fusils à double, triple ou quadruple verrou, platines dans la poignée ou encastrées, fusils Hammerless à triple ou quadruple verrou, avec ou sans éjecteur automatique, fusils New-Gun à 5 verrous, à chiens ou hammerless, fusils express pour la chasse aux fauves.

M. Jean Gaucher a exposé également une collection complète de carabines de tous systèmes, Flobert de salon et de grand tir, Warnant de tir et de chasse, Remington, Martini de haute précision, genre Gras, genre Lebel, etc.

Son exposition comprenait aussi divers canons bruts, assemblés et non assemblés, pour fusils, ainsi que des canons de carabines sortis également de ses ateliers, et, enfin, un choix varié de pièces de fusils et de carabines, bascules, platines, chiens, cheminées, culasses, pontets, etc., brutes ou usinées.

Cet ensemble démontre que la Maison Jean Gaucher fabrique tous les genres de fusils connus. Elle a toujours un disponible considérable lui permettant de satisfaire par retour aux ordres transmis soit à Saint-Étienne, soit à ses dépôts de Paris, 32, rue Notre-Dame-des-Victoires ou d'Alger, 29, rue Mogador.

Elle a toujours aussi un stock très important de munitions des différentes cartoucheries, d'accessoires de chasse, de pièces détachées et d'outillage.

Enfin, elle exécute dans les meilleures conditions toutes les réparations d'armes quelconques.

Il y a lieu d'ajouter qu'elle traite exclusivement en gros avec les armuriers et négociants en armes et qu'elle s'interdit toutes relations avec les amateurs.

Entre autres récompenses, la Maison J. Gaucher a obtenu :

1889, 1900 PARIS	Grand Prix.
1906 MILAN	Grand Prix.
1911 TURIN	2 Grands Prix.
1913 GAND	Hors concours, Membre du Jury.

Manufacture française d'armes et cycles de Saint-Etienne

La MANUFACTURE FRANÇAISE D'ARMES ET CYCLES DE SAINT-ÉTIENNE, Société anonyme au capital de 10 000 000 de francs, M. E. MIMARD, directeur général, président du Conseil d'administration, occupe un personnel de près de 4000 personnes.

Elle expose toutes les armes de sa fabrication : fusils "Idéal", "Robust" et "Simplex"; Carabines "Buffalo", "Populaire", "Carbona", "Rival"; Pistolet à répétition "Le Gaulois".

Toutes ces armes qui sont brevetées sont fabriquées avec la plus haute précision par les procédés mécaniques les plus perfectionnés. Elles sont universellement appréciées pour la valeur de leurs systèmes, l'excellence de leur facture, l'élégance de leur forme et leur fini impeccable.

La réputation mondiale de cet établissement industriel qui fait un chiffre d'affaires considérable n'est d'ailleurs plus à faire.

La Manufacture française d'Armes et Cycles de Saint-Étienne est hors concours depuis longtemps dans toutes les Expositions.

Nagant frères

Fabricants d'armes, à Liège.

La Maison NAGANT Frères, fondée en 1859 par M. Émile Nagant à qui a succédé M. Léon Nagant, a son siège 44, quai de Coronmeuse, à Liège.

Spécialisée dans la fabrication des armes et des automobiles, elle avait exposé dans la Classe 51 une superbe collection comprenant des revolvers de tir, des carabines de chasse à répétition, des fusils Nagant de chasse, des pistolets automatiques, des revolvers Nagant de luxe, une très intéressante coupe de revolver système Nagant et enfin une série de pièces détachées montrant la fabrication entièrement mécanique du revolver Nagant.

La Maison Nagant Frères possède dans des ateliers installés avec les derniers perfectionnements au point de vue hygiène, sécurité et bien-être pour le personnel, de nombreuses machines-outils, tours, fraiseuses, machines à décolleter, à tailler les engrenages, raboteuses, perceuses, etc., actionnées par une machine à vapeur et des dynamos donnant une puissance de 300 HP.

L'industrie belge lui est redevable de procédés de fabrication nouveaux et de la création de nombreux outillages permettant l'interchangeabilité de toute la fabrication.

La Maison Nagant Frères exporte ses produits dans les principaux pays d'Europe, d'Amérique et d'Australie. Leur valeur est attestée par le choix fait de M. Charles Nagant comme Membre du Jury aux Expositions de Liège 1905 et Bruxelles 1910, qui ont précédé celle de Gand où il occupe ces mêmes délicates fonctions.

Nous devons signaler que la Maison Nagant Frères a organisé dans ses usines l'assurance contre les accidents depuis vingt-huit ans et installé une caisse de Secours mutuels de son personnel qu'elle subsidie largement.

Anciens Établissements Piéper

Armes, à Herstal.

La SOCIÉTÉ ANONYME DES ANCIENS ÉTABLISSEMENTS PIÉPER a succédé en 1905 aux Établissements Piéper qui ont succédé eux-mêmes en 1898 à la Maison Henri Piéper fondée en 1866. Son siège est à Herstal-lez-Liège, rue Petite-Foxhalle.

Elle occupe dans ses ateliers actionnés par une machine à vapeur de 760 HP et une turbine à vapeur de 300 HP, un millier d'ouvriers travaillant, à l'aide des machines-outils les plus perfectionnées, à la fabrication des armes de chasse.

Les ateliers des anciens Établissements Piéper sont remarquablement installés. Ils sont très spacieux, aérés par de puissants ventilateurs et munis du chauffage central. Le réel bien-être du personnel est complété par une caisse de secours-assurance contre les accidents, des consultations médicales quotidiennes et la gratuité des médicaments.

L'Exposition des anciens Établissements Piéper comprenait des fusils de chasse, des pistolets automatiques de guerre et de poche, des carabines semi automatiques, des munitions diverses à l'usage de ces armes et enfin une série très complète de pièces d'armes en cours de fabrication.

Les anciens Établissements Piéper ont obtenu un grand prix aux Expositions de Bruxelles en 1910 et de Turin en 1911. Le choix fait de M. Léon Polain, administrateur de cette importante Maison, comme membre du Jury de l'Exposition universelle de Gand, est une consécration nouvelle de la juste réputation dont elle jouit.

Cartoucheries Russo-Belges

Liège.

La SOCIÉTÉ ANONYME DES CARTOUCHERIES RUSSO-BELGES a son siège à Liège, 615, rue Saint-Léonard.

Elle exposait dans le hall de l'industrie et du commerce, en collectivité avec les armuriers belges, une grande vitrine dont le fond formait un tableau décoratif composé des différents produits de sa fabrication, douilles et munitions de chasse, de tir et de guerre, amorces, bourres, etc.

Cette importante fabrique qui exporte principalement ses produits en Amérique du Sud, en Orient et aux Indes, possède des usines à Liège, Moscou et Seytoun (Russie). Ses ateliers, réfectionnés et agrandis, comprennent un remarquable outillage composé de machines-outils et de machines spéciales mues par la vapeur, pour la fabrication et le chargement des cartouches.

La réputation des produits des Cartoucheries russo-belges n'est plus à faire et elle a valu à cette Maison le classement hors concours, membre du Jury, aux Expositions de Liège 1905, Bruxelles 1910, Gand 1913.

Société française des munitions de chasse, de tir et de guerre

à Paris.

La SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES MUNITIONS DE CHASSE, DE TIR ET DE GUERRE, Société anonyme au capital de 6 000 000 de francs (anciens Établissements Gévelot et Gaupillat) a son siège social à Paris, 30, rue Notre-Dame-des-Victoires, et ses usines aux Moulineaux et aux Bruyères-de-Sèvres. Cette Société, fondée en 1884, succéda à la Maison Gévelot fondée elle-même en 1820.

La Société possède un matériel pour la fabrication journalière de 600 000 cartouches de guerre modernes de tous modèles, pour tous les fusils et carabines employés actuellement dans le monde entier, pour la fabrication des cartouches de stand pour fusils de guerre, des cartouches Gévelot, des cartouches pour carabines américaines, des cartouches pour tube à tir réduit.

Elle possède également un matériel pour la fabrication journalière de 500 000 cartouches de revolvers divers, de 700 000 cartouches de chasse de tous modèles et un matériel complet pour la fabrication du feutre et la fabrication entière des bourres en feutre et en carton.

La Société possède une installation complète pour la fabrication du fulminate de mercure pur donnant une production de 150 kilos par jour ; des presses avec trémies de distribution pour la fabrication des amorces, d'une production journalière de 5 000 000 d'amorces, des presses pour la fabrication de 150 000 détonateurs pour mines par jour.

Elle possède encore un atelier pour la fabrication journalière de 20 000 amorces pour mines et des ateliers pour la fabrication des étoupilles de tous systèmes, fusées de tous systèmes, chargement de gargousses et d'obus, pécards de chemin de fer, chargement de cartouches de revolvers, fabrication de cartouches Flobert, artifices et signaux.

La Maison Gévelot et la Société française des munitions ont obtenu aux précédentes Expositions les récompenses suivantes :

1836	Prix Montyon.
1839 PARIS	Médaille de bronze.
1844 PARIS	Médaille d'argent.
1849 PARIS	Médaille d'argent.
1851 LONDRES	Prize médal.
1855 PARIS	Médaille d'argent et une d'or collective.
1862 LONDRES	Médaille d'argent et une d'or collective.
1872 MOSCOU	Grande médaille d'or.
1873 VIENNE	Médaille de mérite et de progrès.
1876 PHILADELPHIE	Grande médaille.
1878 PARIS	2 Médailles d'or.
1885 ANVERS	Diplôme d'honneur.
1885 LONDRES	Médaille d'or.
1888 BARCELONE	Médaille d'or.
1889 PARIS	Grand prix, Médaille d'or.
1893 CHICAGO	Hors concours.
1894	Mention de prix Montyon.
1897 BRUXELLES	Membre du Jury, Hors concours.
1900 PARIS	3 Grands prix, croix de chevalier de la
Ces trois grands prix ont été obtenus :	
Classe 51 : Chasse. Classe 115 : Colonies.	Légion d'honneur pour le directeur
Classe 115 : Guerre.	décédé quelques mois après.
1902 HANOI	Rappel de grand prix.
1903 ATHÈNES	Rappel de grand prix.
1904 SAINT-LOUIS	Grand Prix.
1905 LIÈGE	4 Grands prix.
1908 LONDRES	Hors concours, membre du Jury.
1910 BRUXELLES	Hors concours, membre du Jury.
1910 FRANCFORT	Hors concours, membre du Jury.
1911 TURIN	Hors concours, membre du Jury.
1913 GAND	Hors concours, membre du Jury.

GRANDS PRIX

Aubin d'Hellencourt et C^{ie}*Fabrique d'artifices à Paris.*

La Maison RUGGIERI (Aubin d'Hellencourt et C^o) est l'établissement pyrotechnique le plus ancien et le plus réputé en France et à l'étranger.

Elle a été fondée en 1739 par les frères Ruggieri, venus d'Italie avec la Comédie italienne pour s'installer à Paris.

Durant le XVII^e siècle elle a, concurremment avec d'autres maisons, fourni au gouvernement français et à la ville de Paris tous les feux d'artifices remarquables.

Pendant tout le XIX^e siècle, les grands feux d'artifice commandés par les divers gouvernements qui se sont succédés en France et par les grandes villes ont été confiés à elle et à la Maison Aubin (sa seule concurrente, qu'elle a d'ailleurs reprise en 1889).

Et, depuis, elle a toujours conservé en France sa suprématie.

Cet établissement doit sa renommée, qui est presque universelle, à la qualité de ses produits, et à l'art avec lequel sont composés et exécutés ses feux d'artifices, dont quelques-uns ont fait époque.

Il fabrique notamment des engins pyrotechniques pour l'armée et la marine de guerre, des signaux lumineux pour la marine marchande et des signaux pétards employés par les Compagnies de chemins de fer.

Dans les différentes expositions qui ont eu lieu, soit en France, soit à l'étranger, cette Maison a obtenu les plus hautes récompenses. Pour ne parler que des dernières expositions, elle a obtenu à :

1900 PARIS	2 Médailles d'or.
1905 LIÈGE	1 Diplôme d'honneur.
1908 LONDRES	1 Grand prix.
1910 BRUXELLES	1 Grand prix.
1911 TURIN	1 Grand prix.
1913 GAND	1 Grand prix.

Toutes ces récompenses lui ont été décernées tant à cause de sa valeur artistique que pour la qualité de sa fabrication et en raison des perfectionnements et des progrès réalisés par elle, notamment par la création et l'emploi des machines pour la fabrication des cartonnages destinés à l'artifice, pour la composition des étoiles et pour la charge des jets et des fusées.

Depuis qu'elle a reçu ces récompenses, elle a encore amélioré sa fabrication, notamment celle des pétards-signaux au point de vue tant de la sonorité que de la suppression des éclats métalliques. (Suppression favorable à la sécurité du personnel des chemins de fer.)

Enfin, pour réaliser un progrès désiré depuis longtemps, elle a modifié la composition de ses feux de couleur en remplaçant le chlorate de potasse par un produit plus stable qui, en diminuant la sensibilité des compositions, en rend le maniement moins dangereux pour les ouvriers et présente une plus grande sécurité au point de vue du tir.

Banc d'épreuve des armes à feu

à Liège.

Le BANC D'ÉPREUVE DES ARMES À FEU DE LIÈGE a été fondé par ordonnance du Prince - Evêque Maximilien-Henry de Bavière, du 10 mai 1672, modifiée par décret impérial du 14 décembre 1810.

Il exposait une vue panoramique de l'établissement, diverses vues intérieures du banc et un diagramme formant statistique des armes poinçonnées.

Ces documents très intéressants montrent toute l'importance de cette organisation qui occupe un nombreux personnel, tant à l'épreuve proprement dite qu'aux différentes vérifications qui précèdent ou suivent cette épreuve.

Outre les bancs d'épreuve pour les canons, l'établissement possède des chevalets de tir pour fusils et divers appareils balistiques de tous genres.

Les locaux du banc d'épreuve des armes à feu de Liège sont parfaitement installés. La ventilation indispensable et l'aspiration des fumées y sont parfaitement assurés.

Le personnel travaille donc dans les meilleures conditions d'hygiène et son bien-être est complété par une caisse de secours, l'assurance contre les accidents et enfin des pensions de retraite.

Le banc d'épreuve des armes à feu de Liège a déjà obtenu de nombreuses récompenses aux grandes expositions :

1900 PARIS	Grand prix.
1905 LIÈGE	Grand prix.
1906 MILAN	Grand prix.
1910 BRUXELLES	Grand prix.
1911 TURIN	Grand prix.

C'est avec raison que le Jury de l'Exposition de Gand lui a décerné la même haute récompense.

L. Chobert

Arquebusier à Paris.

Maison d'armes de luxe pour la chasse et le tir, créée par lui-même en 1880, au 16 de la rue Lafayette, à Paris, où elle existe encore actuellement.

M. CHOBERT exposa pour la première fois au Havre en 1887. Il s'y fit remarquer par une fabrication spéciale à sa Maison et dont il a gardé le monopole, c'est-à-dire la fabrication de petites pièces de canon en bronze, très soignées et montées sur affûts de campagne ou de marine, pour yachts et pour châteaux. Il obtint à cette première exposition une Médaille d'argent.

En 1889, lors de la création de l'Exposition universelle de Paris, il se mit à la disposition du grand Comité d'organisation dont M. G. Berger était président, pour annoncer au moyen de sa petite artillerie les différentes phases de l'Exposition. Avec un de ses canons placé à la troisième plate-forme de la tour Eiffel, il salua le drapeau français quand il fut hissé pour la première fois au sommet de cette tour, il annonça tous les jours l'ouverture et la fermeture des galeries des exposants, etc., etc. En récompense des services qu'il rendit, le Comité d'organisation de l'Exposition lui fit décerner un diplôme d'honneur de collaborateur ; et pour la superbe collection d'armes de chasse de grand luxe qu'il avait exposée et où il renouvait la si jolie crosse française, il lui fut décerné une Médaille d'argent.

En 1895, à l'Exposition cynégétique franco-russe, il exposa à nouveau une belle collection d'armes de chasse de luxe, d'armes de tir et d'armes blanches ; il obtint à cette Exposition une Médaille d'or.

En 1900, à Paris, à l'Exposition universelle, il exposa une très belle collection d'armes de chasse de grand luxe, toutes avec des canons de Paris de Léopold Bernard montés sur des crosses à la française. Il eut l'honneur de vendre une paire de ses fusils à Sa Majesté le Shah de Perse, et une autre paire au duc de Bragança devenu plus tard le roi de Portugal. A cette belle série d'armes, il ajouta une collection de fusils miniatures faite dans ses ateliers et sous sa direction, collection unique au monde, résultat d'un travail merveilleux de patience, de goût et de précision. Elle représentait tous les types principaux des fusils de guerre français depuis 1777, du fusil à silex jusqu'au fusil Lebel ; tous ces petits fusils sont rigoureusement réglementaires (ils ont 17 centimètres de longueur) et fonctionnent dans tous les détails comme des fusils de grandeur naturelle. On lui décerna pour ce chef-d'œuvre une médaille d'argent, mais, en plus, le président du Jury lui fit obtenir en récompense la décoration d'officier d'académie.

En 1905, à l'Exposition universelle de Liège, il exposa encore une très belle série d'armes de chasse de très grand luxe, armes ciselées par les premiers artistes de Paris. Il fut mis hors concours dans une collectivité parisienne.

En 1906, à Milan, à l'Exposition universelle, il fit partie du Comité de réception et d'installation de la classe des Armes en qualité de trésorier. Il exposa sa belle série de fusils de luxe et une nouvelle sûreté intérieure pour fusils Hammerless, et un système de détentes superposées remplaçant avec de grands avantages la détente unique (les brevets pour ces deux inventions ont été pris fin 1905). A cette exposition de Milan, il lui fut accordé une Médaille d'or.

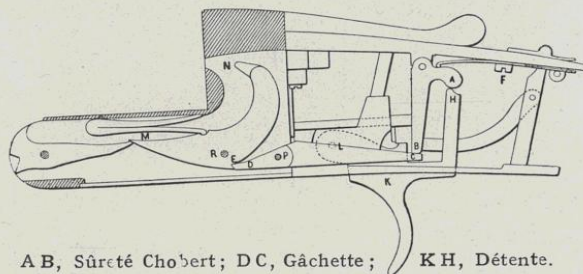
En 1908, à l'Exposition de Londres (Exposition franco-anglaise), il fut nommé par le gouvernement français, membre du Jury et expert rapporteur de la Classe 51 (armes et munitions). Les membres du Jury le choisirent comme secrétaire, il fit partie comme vice-président du comité de réception et d'installation de la Classe des armes, et mis hors concours.

En 1912, à Londres, à l'Exposition Anglo-latine il fit partie, en qualité de vice-président, du Comité de réception et d'installation de la Classe des armes. Il obtint à cette Exposition un Grand prix.

En 1913, à Gand, à l'Exposition universelle, il fit partie, en qualité de vice-président, du Comité de réception et d'installation de la Classe des armes, et il lui fut encore décerné un nouveau Grand prix.

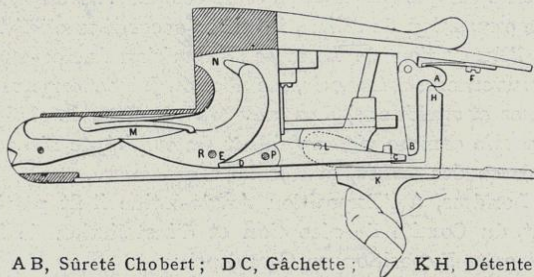
Une des choses très intéressantes exposées par M. L. Chobert était sa nouvelle sûreté brevetée. Cette nouvelle sûreté automatique empêche tout départ accidentel et complète la sûreté ordinaire placée sur tous les fusils Hammerless.

Cette dernière, qui n'agit que sur les détentes, n'empêche pas le fusil de « partir » à la suite d'un choc, soit, par exemple, en le laissant tomber ou en le refermant brutalement, ce qui se produit fréquemment, par excès de graissage, on usure de pièces. Seule, la sûreté Chobert évite cet accident puisqu'elle bloque les gâchettes.



Cette première figure représente le fusil armé, la sûreté Chobert, pièce AB, vient se poser automatiquement sur la gâchette au point C et la bloque, empêchant ainsi tout départ involontaire, quelles que soient la brutalité du choc et même l'usure des pièces. Pour faire partir le coup, il faut d'abord supprimer la sûreté courante et alors appuyer sur la détente, laquelle faisant jouer la sûreté AB, la ramène en arrière et débloque la gâchette; la pression du doigt sur la détente se continuant, fait basculer la gâchette, laquelle s'échappant du cran

d'armement E, permet au chien de s'abattre et de faire partir la cartouche. Il y a donc ainsi sécurité réelle et complète: d'abord la sûreté courante qui bloque les détentes, mais non les gâchettes et la sûreté Chobert qui bloque automatiquement les gâchettes.



A B, Sûreté Chobert; D C, Gâchette; K H, Détente.

Cette deuxième figure représente la sûreté Chobert AB qui vient d'être ramenée en arrière par le jeu de la détente KH débloquent ainsi la gâchette DC, le mouvement ascensionnel de la détente se continuant fait basculer la gâchette et le coup part.

Ecole d'armurerie et de petite mécanique

à Liège.

L'ÉCOLE D'ARMURERIE ET DE PETITE MÉCANIQUE DE LIÈGE a son siège 2, rue Léon-Mignon. Fondée en 1897, elle n'a cessé de prospérer et elle compte actuellement 210 élèves qui reçoivent, de professeurs éclairés, l'enseignement théorique et pratique.

Son Exposition comprenait diverses pièces exécutées par les élèves, pièces d'armes ou d'ajustage, fusils de chasse, etc., outre une série de documents qui montrent bien l'importance et l'utilité de cette école et justifient le Grand prix qui lui a été accordé par le Jury. Cette récompense est venue s'ajouter à une liste déjà fort belle où nous relevons:

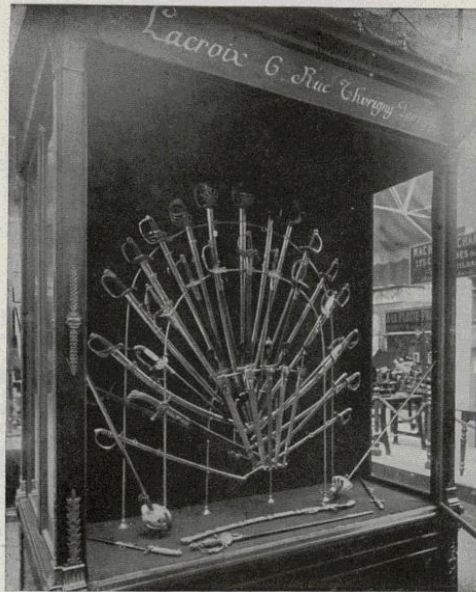
1897 BRUXELLES	Grand prix.
1900 PARIS	Grand prix et Médaille d'or.
1904 SAINT-LOUIS	Grand prix.
1905 LIÈGE	2 Grands prix.
1906 MILAN	Grand prix.
1910 BRUXELLES	2 Grands prix.
1911 TURIN	2 Grands prix.

L'École d'armurerie et de petite mécanique exposait encore dans la Classe 6 « Enseignement spécial, industriel et commercial ».

L. Lacroix

Fabricant d'armes blanches, à Paris.

La fabrique d'armes blanches que dirige M. LACROIX, 6, rue de Thorigny à Paris, a été fondée par lui en 1892. Auparavant ouvrier depuis vingt-trois ans dans une Maison similaire, M. Lacroix n'ignore rien de cette industrie et sa fabrication est justement appréciée de la clientèle.



La Maison Lacroix fabrique l'arme d'ordonnance et de fantaisie pour la France et pour l'Exportation, principalement pour l'Amérique du Sud.

Son Exposition comprenait de beaux spécimens de sabres d'ordonnance et de fantaisie de modèles français, ainsi que des sabres pour l'Amérique du Sud et quelques armes reconstituées du premier et du second Empire, notamment des sabres de dragons et de cuirassiers du premier Empire, des épées de magistrats du second Empire, des sabres de tambour-major et de cent-garde du second Empire.

M. Lacroix avait également exposé un assortiment de couteaux de chasse qui fut très remarqué.

Le diplôme de Grand prix que lui a décerné le jury est une nouvelle consé-

cration de l'excellence de ses produits déjà affirmée par de nombreuses récompenses :

1900 PARIS	Médaille d'argent.
1902 HANOI	Médaille d'or.
1905 LIÈGE	Médaille d'or.
1906 MILAN	Diplôme d'honneur.
1908 LONDRES	Grand prix.
1910 BRUXELLES	Grand prix.
1911 TURIN	Grand prix.

C. Modé

Fabricant d'armes, 9, rue des Filles-Saint-Thomas, Paris.

Fondée en 1852 par E. LEFAUCHEUX, qui inventa le premier revolver portant son nom, la Maison occupa plus de 500 ouvriers. Jusqu'à l'apparition du revolver modèle 1873, elle fournit les revolvers à l'État. E. Lefaucheux apporta aussi nombre de modifications aux fusils de chasse à broche et à percussion centrale.

M. Chevalier lui succédant, abandonna la fabrication des revolvers pour se consacrer exclusivement à l'arme de chasse. Il installa un stand lui servant au réglage des fusils de chasse.

M. Chevalier fut deux fois membre du Jury, à Milan en 1906 et à Liège en 1905.

M. Modé a succédé à M. Chevalier en 1911 ; aussitôt, il s'est attaché à la fabrication du fusil fin de chasse et de tir aux pigeons. A juste titre, il a baptisé ces fusils "Fusils de Paris".

Il a obtenu un Grand prix à Turin.

A Londres, en 1912, M. Modé a présenté un lot de fusils de Paris, modèles de tir aux pigeons et de chasse, une détente unique "Simplex" brevetée s.g.d.g., tirant alternativement le coup droit et le coup gauche, mais ne faisant jamais partir les deux ensemble. Il a obtenu un Grand prix à cette Exposition.

A Gand, M. Modé a présenté les mêmes types de fusils, la détente unique "Simplex", plus une nouvelle platine brevetée en France et à l'étranger. Cette platine est munie d'un interrupteur empêchant les départs involontaires même réglés à 0 Kgr. 800. L'interrupteur tombant dans le cran du chien n'empêche pas le départ du chien si on appuie sur la détente. Il a exposé aussi des modèles de pistolets de précision et de duel.

Depuis sa fondation, la Maison a obtenu aux Expositions les récompenses suivantes :

1855 PARIS	Médaille d'or.
1860 PARIS	Médaille de bronze.
1867 PARIS	Médaille d'argent.
1878 PARIS	Médaille d'or.
1905 LIÈGE	Membre du Jury, hors concours.
1906 MILAN	Membre du Jury, hors concours.
1911 TURIN	Grand prix.
1912 LONDRES	Classe armes, Grand prix. Classe sports, hors concours.
1913 GAND	2 Grands prix.

Société centrale des Chasseurs

à Paris.

M. BEJOT (Georges), Président.

La SOCIÉTÉ CENTRALE DES CHASSEURS, fondée en 1866 et reconnue d'utilité publique en 1876, a été créée pour permettre à ses membres, au moyen de cotisations versées par eux, de combattre, dans une certaine mesure, le braconnage, en octroyant aux agents verbalisateurs : gardes particuliers, garde-champêtres, agents d'octroi, agents de police, des primes variables suivant la nature du délit ; pour les gendarmes, à qui les règlements militaires interdisent de recevoir des primes en argent, des médailles leur sont distribuées, avec l'agrément des chefs de légion.

Nous allons examiner séparément chacun de ces moyens d'action et nous rendre compte que, si la Société n'a pu arrêter le braconnage, la faute ne lui en incombe pas.

Les primes accordées, à partir du 1^{er} janvier 1909, pour la constatation des principaux délits, lorsque la prise aura été suivie de condamnation, varient de 100 francs à 10 francs ; celle de 100 francs est accordée pour la prise d'un braconnier chassant à l'aide de filets, panneaux et pentières ; outre l'action directe des gardes, la Société dispose d'une brigade spéciale de police, dite brigade des chasses, qui est mise à la disposition des sociétaires qui en font la demande, sur toute l'étendue du territoire français, d'après certaines conditions fixées par la Préfecture de police ; cette brigade a opéré 1 500 prises depuis qu'elle est au service de la Société ; pour l'année 1912 seule, ce chiffre s'est élevé à 150 prises, suivies de jugements de condamnation.

Depuis sa fondation, la Société a distribué, jusqu'à la fin de 1912, 1 129 000 francs de primes en argent à 46 731 agents verbalisateurs; elle a alloué 23 400 francs de secours à des gardes, veuves de gardes ou gendarmes blessés par des braconniers; pour 1912 seulement, ces chiffres se sont élevés à 30 997 francs de primes distribuées à 1 617 agents.

Dans le même laps de temps (1866-1912), elle a distribué 11 355 médailles d'or, d'argent, de vermeil ou de bronze à des gardes outragés ou blessés et aux gendarmes qui ont favorisé la répression du braconnage; la valeur de ces médailles se monte à 132 127 francs; pour 1912, il en a été réparti 292 dont 163 à la gendarmerie.

Pour intéresser encore davantage les gardes à poursuivre les braconniers, la Société a résolu de les admettre, à titre de gardes adhérents, à cotisation réduite; ces gardes pourront obtenir une médaille de bronze, avec diplôme, pour deux procès faits dans l'année et suivis de condamnation, pourvu que ces procès soient dressés contre les délits prévus au tableau des peines de la Société.

Enfin, à l'assemblée générale de 1908, avait été décidée la création d'une médaille spéciale en argent destinée à récompenser les gardes déclarés des membres de la Société comptant vingt ans de service dans la même famille.

On voit, par toutes ces mesures, que le but poursuivi par la Société est des plus utiles: il vise, par tous les moyens légaux, au relèvement de la chasse en France, non pas la chasse aristocratique, à courre, dans des forêts fermées, mais bien la chasse démocratique individuelle, communale ou privée. Ses efforts méritent donc d'être encouragés, car, qui dit chasseur, dit bon tireur et bon marcheur, c'est-à-dire deux qualités qui (braconnier à part) aident puissamment à maintenir chez l'homme l'équilibre si nécessaire entre les forces morales et les forces physiques qui est presque toujours la caractéristique du « brave homme ».

CONDITIONS D'ADMISSION. — Pour être sociétaire sans participation aux primes des gardes: 10 francs par an.

Pour être sociétaire et avoir droit aux primes de la Société centrale: 20 francs par an, et par garde déclaré nominativement.

Les membres de la Société reçoivent franco: *l'Annuaire*, la *Carte de Sociétaire* et (le 15 de chaque mois), le *Bulletin officiel de la Société*, les conditions spéciales d'Assurance des garde-chasse par la Compagnie *La Foncière* et une brochure *Instructions aux gardes particuliers*, par M. A. Popineau, procureur de la République.

Par décision de l'assemblée générale du 22 mai 1909, une cotisation spéciale de 5 francs par an a été votée en faveur des gardes particuliers, forestiers et champêtres seulement.

☐ Ceux-ci recevront le *Bulletin mensuel* de la Société et la brochure: *Instructions aux gardes particuliers*, par M. A. Popineau, procureur de la République.

Ils pourront obtenir une médaille en bronze avec diplôme pour deux procès faits dans l'année et suivis de condamnation, à condition que ces procès visent les délits de chasse prévus de 1 à 10 au tableau ci-dessous des primes de la Société.

Pour se faire inscrire, il suffit de verser ou adresser par mandat-poste, au secrétaire, 17, rue Cambacérès, à Paris, le montant de la cotisation annuelle.

Une brigade spéciale dite « brigade des chasses » du service de la sûreté dont l'action s'étend à toute la France (voyageant à demi-tarif sur tous les réseaux), est mise à la disposition des sociétaires qui en font la demande, aux conditions fixées par la Préfecture de police.

Les gardes forestiers, pour qui une cotisation de 20 francs sera payée à la Société centrale des chasseurs, pourront profiter des avantages qu'elle accorde aux gardes particuliers et aussi des primes en argent sur la base du tableau des primes ci-dessous.

TABLEAU DES PRIMES ACCORDÉES POUR LA CONSTATATION
DES PRINCIPAUX DÉLITS A PARTIR DU 1^{er} JANVIER 1913

PRISES SUIVIES DE CONDAMNATIONS

1 ^o Braconnage à l'aide de filets, panneaux et pentières.....	100 francs
(Cette prime est réduite à 50 francs pour capture de filet à caille.)	
2 ^o Saisie de filets en plaine ou au bois, sans que les délinquants aient pu être arrêtés, sur la production d'un reçu de dépôt des filets au greffe.....	15 —
3 ^o Vente, colportage et recel de gibier en temps prohibé.....	50 —
4 ^o Braconnage la nuit à l'affût, au branché et à la lanterne....	50 —
5 ^o Braconnage à l'aide de collets et lacets.....	30 —
6 ^o Chasse au grillage.....	30 —
7 ^o Furetage	10 —
8 ^o Détention d'engins de braconnage.....	20 —
9 ^o Dénichage d'œufs de faisans, perdrix et cailles.....	10 —
10 ^o Chasse sans permis de chasse en temps prohibé.....	10 —
11 ^o Chasse sans permis.....	Diplôme.
12 ^o Chasse en temps prohibé.....	Diplôme.

Trois diplômes obtenus dans l'année donnent droit à une médaille de bronze.

Pour terminer, relatons la longue liste de récompenses obtenues par la Société centrale des chasseurs dans les différentes Expositions :

1878 PARIS	Diplôme d'honneur.
1907 ANVERS	Chasse et pêche, Diplôme d'honneur.
1908 FRANCO-BRITANNIQUE	Médaille de bronze.
1909 NANCY	Diplôme d'honneur.
1910 BRUXELLES	Diplôme d'honneur.
1911 TURIN	Grand prix.
1913 GAND	Grand prix.

Fabrique nationale d'armes de guerre

à Herstal.

La FABRIQUE NATIONALE D'ARMES DE GUERRE, Société anonyme fondée en 1889, dont le siège est à Herstal-lez-Liège, exposait dans les halls de l'industrie et du commerce, en collectivité avec l'industrie armurière belge, un choix particulièrement remarquable d'armes de chasse et de sports, fusils, carabines et pistolets automatiques Browning et de munitions diverses.

La Fabrique Nationale d'armes de guerre occupe un nombreux personnel.

Dans des ateliers actionnés par plusieurs machines à vapeur produisant une force de plus de 4000 chevaux, elle fabrique non seulement les armes automatiques, mais encore les bicyclettes sans chaîne, les motocyclettes à cardan à 4 cylindres et légères à 2 vitesses. Sa fabrication est toute mécanique et de grande précision, grâce à un outillage entièrement moderne permettant le contrôle scientifique des matières mises en œuvre et l'interchangeabilité absolue des pièces qui sont, malgré cela, revues minutieusement.

Les ateliers de la Fabrique Nationale d'armes sont parfaitement installés, tous de plain-pied, très bien aérés, chauffés et éclairés. La salubrité est d'ailleurs assurée sous les auspices des médecins attachés à l'établissement.

Les soins de ces derniers ainsi que les produits pharmaceutiques nécessaires au personnel sont gratuits.

Le personnel bénéficie encore d'une assurance contre les accidents, d'une caisse de retraites et d'une caisse de pensions et des heureux effets d'une section d'épargne. En outre, existent diverses sections de tir, d'excursions, d'harmonie, etc., qui procurent aux employés et aux ouvriers d'agréables et saines distractions.

La Fabrique Nationale d'armes exporte dans le monde entier la plus grande partie de sa production. Sa renommée est universelle et les nombreuses récompenses qu'elle a obtenues aux Expositions ne font que la consacrer. Citons :

1893 CHICAGO	Hors concours.
1894 ANVERS	Grand prix.
1897 BRUXELLES	Grand prix.
1900 PARIS	Grands prix.
1905 LIÈGE	Grand prix.
1906 MILAN	Grand prix.
1910 BRUXELLES	Grand prix.
1910 BUENOS-AYRES	Grand prix.
1911 TURIN	Grand prix.
1911 ROUBAIX	Grand prix.
1913 GAND	Grand prix.

Société anonyme Cooppal et C^o Poudrerie royale de Wetteren

La SOCIÉTÉ ANONYME COOPPAL et C^o exposait de très intéressants types de poudres de chasse noires et sans fumée, ainsi que des cartouches de chasse.

Cette Maison, fondée en 1778, s'occupe de la fabrication des explosifs en général, des poudres de guerre et de chasse, noires et sans fumée, pour toutes armes, ainsi que des éthers acétique et sulfurique.

Dans ses ateliers de Wetteren et de Canbille un personnel d'environ 300 ouvriers s'y emploie à l'aide de machines perfectionnées mues par la vapeur. Il y a lieu de faire remarquer que la Poudrerie royale de Wetteren emploie autant que possible des machines à chargement automatique permettant aux ouvriers de rester à l'extérieur des bâtiments pendant la marche.

La Société anonyme Cooppal et C^o a organisé une caisse de pensions, une Société de secours mutuels contre la maladie et un orphelinat où les enfants des ouvriers reçoivent l'instruction gratuite. Elle contribue encore largement au bien-être de son personnel par la construction de maisons ouvrières avec avance de fonds.

La Poudrerie royale de Wetteren vend des poudres de traite aux colonies africaines et compte au nombre des fournisseurs des armées belge et étrangères pour les poudres de guerre.

Elle a également la clientèle des mines, des carrières, des fabriques de soie

artificielle, en un mot de toutes les industries utilisant ses produits. La faveur dont jouissent ceux-ci a trouvé une éclatante consécration dans la liste des récompenses obtenues par cette Maison aux grandes Expositions :

1883	AMSTERDAM.....	Diplôme d'honneur.
1885	ANVERS	Diplôme d'honneur.
1888	BRUXELLES	2 Grands prix.
1889	PARIS	Grand prix.
1894	ANVERS	Grand prix.
1897	BRUXELLES	Hors concours, membre du Jury.
1899	GAND	Diplôme d'honneur.
1900	PARIS	Grand prix.
1905	LIÈGE	Hors concours, membre du Jury.
1907	ANVERS	Grand prix.
1910	BRUXELLES	Grand prix.
1911	CHARLEROI	Grand prix.
1913	GAND	Grand prix.

Thonon frères

Fabricants d'armes à Liège

La Maison THONON Frères dont le siège est à Liège 50, rue Louvrex s'occupe particulièrement de la fabrication des armes de haut luxe.

Elle avait exposé notamment des fusils à platines système Thonon Frères breveté, des fusils de tir aux pigeons et des carabines doubles Express qui sont des merveilles d'ajustage et de précision.

L'excellence de cette production a été constatée par de hautes récompenses aux Expositions de :

1910	BRUXELLES	Diplôme d'honneur.
1911	TURIN	Grand prix.

C'est avec raison que le Jury de l'Exposition universelle de Gand a décerné à MM. Thonon frères un diplôme de Grand prix largement mérité.

Zavattero frères

Fabricants d'armes à Saint-Etienne.

La MANUFACTURE MODERNE D'ARMES DE LUXE ZAVATTERO Frères, fondée en 1880, a son siège à Saint-Étienne 24, rue Jean-Claude Tissot.

Elle exposait de forts beaux types de fusils de différents systèmes fabriqués dans ses usines de Saint-Étienne ou de Saint-Bonnet-le-Château (Loire).

Le diplôme de Grand prix que lui a accordé le Jury vient s'ajouter à une liste déjà longue de hautes récompenses obtenues aux grandes Expositions, récompenses qui sont un témoignage de la valeur des produits de la Maison Zavattero Frères :

1905 LIÈGE	Diplôme d'honneur.
1906 MILAN	Grand prix.
1908 LONDRES	Grand prix.
1910 BRUXELLES	Grand prix.
1913 GAND	Grand prix.

DIPLOMES D'HONNEUR

G. Couchant

Fabricant d'armes à Liège.

M. Gaston COUCHANT, propriétaire de la Maison qui a son siège 66, rue Bonne-Nouvelle à Liège, exposait pour la première fois à Gand.

Sa vitrine comportait de remarquables types d'armes fines dans la fabrication desquelles il s'est spécialisé. Nous citerons, entre autres, un Hammerless, dit de réclame, fait de pièces mécanisées en série, un Hammerless fabriqué de pièces faites à la main, un Hammerless à éjecteur automatique pour le tir aux pigeons, un Hammerless à éjecteur automatique et platines à interrupteur de sûreté G. Couchant, un Hammerless à éjecteur système Couchant et platines Purdey à interrupteur de sûreté, un Hammerless à éjecteur et platines système Couchant.

Toutes ces armes sont d'exécution parfaite, leur solidité jointe à leur élégance et à leur bon goût, les classent au premier rang.

Le diplôme d'honneur qu'a accordé le Jury à M. Gaston Couchant est donc très mérité.

Georges Pauilhac

à Paris

MACHINE A CHARGER LES CARTOUCHES

M. Georges PAULHAC, associé de l'importante Maison Bardou-Job-Pauilhac, fabricant du papier à cigarettes Job, bien connu, a installé à Paris, 57, avenue de Malakoff, une Maison pour la fabrication de la machine à charger les cartouches dont il est inventeur.

Cette machine, exposée à Gand, a obtenu le plus grand succès auprès des fabricants d'armes et des armuriers grands débiteurs de cartouches à qui elle rendra d'énormes services.

La machine G.P. est peu encombrante ($0,75 \times 0,50$). [La distribution, l'avancement, le dosage des éléments nécessaires à la confection des cartouches et enfin l'extraction de la cartouche entièrement chargée et sertie, sont exécutés automatiquement par le simple mouvement de va-et-vient d'un levier horizontal manœuvré de la main gauche. Par contre, le bourrage et le sertissage restent absolument indépendants du mouvement de ce levier et sont exécutés directement par l'ouvrier, à la main et sur une seule cartouche à la fois au moyen de leviers qu'il enfonce successivement de la main droite à la pression voulue.

Les cartouches chargées à la machine G.P. sont donc en réalité des cartouches chargées à la main avec une précision et une régularité absolue, une rapidité dix fois plus grande et l'impossibilité matérielle de commettre la moindre erreur de quelque nature qu'elle soit.

La machine G.P. produit 800 cartouches à l'heure.

Le Jury, très intéressé par l'invention de M. Georges Pauilhac, lui a décerné un diplôme d'honneur.

Nicolas Piéper

Fabricant d'armes à Liège.

La Maison Nicolas PIÉPER, 3 et 5, rue Bonne-Nouvelle, à Liège, est spécialisée dans la fabrication des armes automatiques.

Elle exposait des pistolets automatiques à canon basculant, des pistolets automatiques démontables à la main, des carabines automatiques et des carabines semi-automatiques.

Ces armes sortaient de ses ateliers de la rue Bonne-Nouvelle où, sous la direction éclairée de M. Nicolas Piéper, elles sont fabriquées par une élite

d'ouvriers à l'aide de diverses machines telles que tours-revolvers, fraiseuses, perceuses, mortaiseuses, taraudeuses, etc.

M. Nicolas Piéper exporte ses produits dans le monde entier. Ils sont partout très appréciés et leur valeur est attestée par les hautes récompenses déjà obtenues par sa Maison :

1910 BRUXELLES.. Médaille d'or (Classe 51). Grand prix (collectivité).

1911 TURIN..... Médaille d'or.

Le diplôme d'honneur qu'accorde le Jury de l'Exposition de Gand à M. Nicolas Piéper est une nouvelle consécration de ses mérites industriels.

Wingen Junior

Fabricant de coutellerie à Solingen.

M. WINGEN exposait une jolie collection de couteaux de chasse ainsi que diverses armes blanches, sabres, épées, etc.

Le Jury a remarqué l'exécution parfaite de ces produits et a décerné à M. Wingen Junior un diplôme d'honneur très mérité.

MÉDAILLES D'OR

Ch. Braekers et C^o

Fabricants d'armes à Herstal

La Maison Ch. BRAEKERS et C^o, à Herstal, a été créée en 1909.

Spécialisée dans la fabrication mécanique des armes en blanc, elle exposait des bascules Holland ajustées et limées, des bascules de fusils à chiens, des bascules de fusils Hammerless Anson à éjecteur automatique, une canne-fusil et diverses pièces mécanisées.

La Maison Ch. Braekers et C^o ne produit que la bascule du fusil de chasse ébauchée à la machine-outil et ajustée sur les canons et finie en blanc.

Elle possède à cet effet de nombreuses machines, fraiseuses automatiques, mortaiseuses, tours, foreuses, etc., qui, mises au service d'ouvriers expérimentés, permettent d'atteindre un degré de perfection vraiment remarquable.

Cela n'a pas échappé au Jury de l'Exposition qui a décerné à MM. Ch. Braekers et C^o, une médaille d'or très méritée.

La Maison Braekers et C^o n'avait pas encore exposé ses produits.

Louis Vendrix et C^o

Fabricants d'armes à Liège

La Maison Louis VENDRIX et C^o, établie 66, rue des Clarisses, à Liège a été fondée en 1907. Mais, bien que de création récente, elle a pris un développement qui la place à un rang fort honorable parmi ses concurrents.

Cela tient aux soins particuliers apportés dans la fabrication des fusils fins et mi-fins et des pistolets de précision dont cette Maison s'est fait une spécialité.

Le Jury de l'Exposition de Gand a apprécié comme il convenait la valeur des produits de la Maison L. Vendrix et Cie en lui décernant une médaille d'or.

C'est la première Exposition à laquelle participait la Maison L. Vendrix.

MÉDAILLES D'ARGENT

J. Reynolds

à Paris.

BOURRES DE CHASSE "IRIS"

Cette Maison a été fondée en janvier 1913 pour l'exploitation des brevets de M. J. REYNOLDS, inventeur.

Ces brevets protègent une nouvelle bourre en liège avec dispositif spécial.

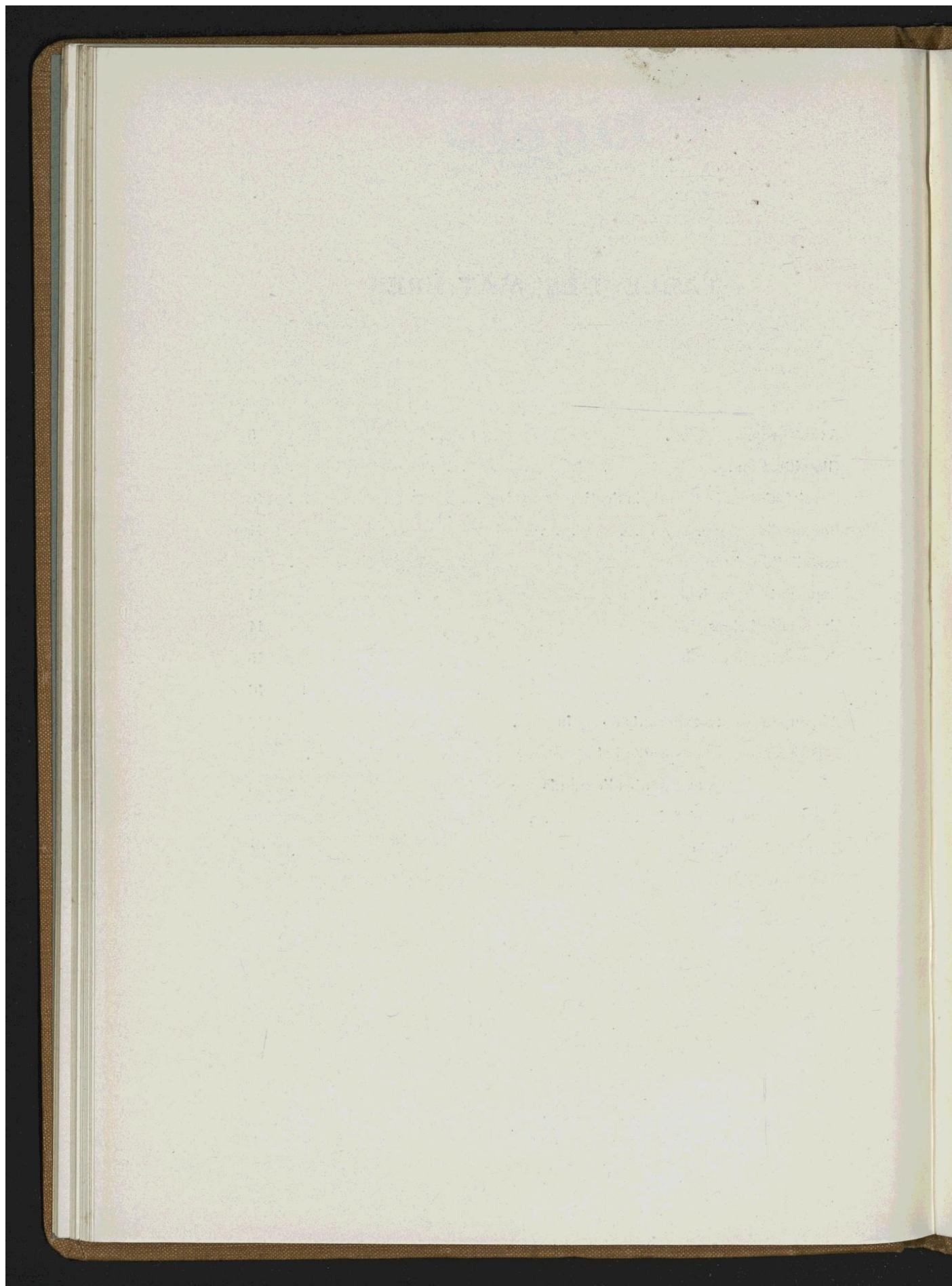
Des certificats du banc d'épreuve de Liège précisant la valeur de cette bourre peuvent être consultés rue Casimir-Périer, 9, à Paris.

On trouvera, même adresse, tous prospectus et renseignements concernant la bourre "Iris".

Le Jury a décerné une médaille d'argent à M. J. Reynolds.

TABLE DES MATIÈRES

Avant-propos	5
Classification	8
Comité d'organisation de la Section française	10
Bureau du groupe.	11
Installation du groupe	12
Exposants français	14
Exposants belges.	14
Exposants allemands.	15
Jury	16
Récompenses aux exposants français	17
Récompenses aux exposants belges	18
Récompenses aux exposants allemands	18
Récompenses aux collaborateurs	19
Examen des Stands.	24



DEVAMBEZ, PARIS

